



GUIDE DES OPÉRATIONS POUR LES CHANTIERS

Toutes les étapes clés du processus de gestion des déchets de la filière du bâtiment

V7 - Juillet 2025

Catégories 1 et 2 de la filière REP des Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment



NOUVEAUTES INTEGREES AU PRESENT DOCUMENT DEPUIS JUILLET 2025

Les soutiens :

- **VALOBAT prend en charge les soutiens financiers pour la reprise sur chantier à compter du mois de validation de vos flux de déchets.**

👉 Attention : aucun soutien ne sera rétroactif.

Exemple : un flux validé en juin ne donne droit à un soutien qu'à partir des collectes de juin, pas avant.

- **À compter de septembre 2025, VALOBAT ne prendra plus en charge les collectes déclarées plus de 3 mois après leur réalisation.**

- **Conditions de rupture de charge pour les inertes en mélange, Assurez-vous de respecter toutes les conditions suivantes :**

1- Le site de regroupement est plus proche du chantier que l'exutoire final ; la distance cumulée chantier + site de regroupement est inférieure à la distance cumulée chantier + exutoire

2- L'exutoire se trouve à plus de 5 km du site de regroupement ;

3- Le contenant utilisé sur chantier est $\leq 10 \text{ m}^3$.

⚠ **Les apports directs d'inertes en mélange** ne seront pas éligibles à la rupture de charge (la vérification du contenant par VALOBAT n'étant pas possible).



**NOUVEAUTES INTEGREES AU
PRESENT DOCUMENT DEPUIS
JUILLET 2025**

La durée du chantier :

- Lorsque le chantier est terminé, il revient au GDD de mettre fin au flux puis à l'entreprise de travaux de clôturer la fiche chantier

A défaut, **la fiche chantier sera clôturée 3 mois après la date de fin du chantier par VALOBAT**

Le flux Bois :

- Sur les chantiers de construction, rénovation/réhabilitation et entrepôts, **seuls 30% du tonnage de bois déclaré sur chantier seront pris en charge dans le cadre de la REP bâtiment, sauf en cas de justification spécifique.**

👉 Pour rappel, le bois d'emballage, de coffrage, ameublement ou pollué n'est pas éligible au soutien.

✅ Si un marché dédié au bois hors REP est en place, le gestionnaire de déchets et l'entreprise de travaux devront le justifier via une attestation conjointe sur l'honneur et contrat avec preuve de dépôt lors de la configuration du flux bois. Le soutien sera alors versé sur 100 % du tonnage déclaré.



NOUVEAUTES INTEGREES AU PRESENT DOCUMENT DEPUIS JUILLET 2025

Mesures ponctuelles jusqu'au 1er septembre 2025

- **Reprise sur chantiers : continuité de service pour les chantiers de construction et de rénovation**

Les nouveaux chantiers de rénovation et de construction continueront d'être validés et soutenus par Valobat.

⚠ **Seule la validation des nouveaux chantiers de déconstruction est temporairement suspendue depuis le 26 juin**, au moins jusqu'au 1er septembre.

A préciser : Les chantiers en réhabilitation dont l'opération consiste à démolir 50% au moins de la surface plancher ne seront pas validés

- ⚠ La **validation de nouveaux flux plâtre en provenance des chantiers est suspendue** depuis le 21 juillet 2025 au regard de la saturation des sites de massification et de recyclage sur ce flux.

Concernant les opérations en cours et notamment les opérations de démolition / déconstruction qui génèrent d'importants volumes de plâtre, veuillez à prendre contact avec votre interlocuteur régional pour vous assurer de la capacité de réception du site de préparation sur la zone géographique concernée.

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE

6

INTRODUCTION

10

LE CONTRAT GESTIONNAIRE DE DÉCHETS SUR CHANTIERS EN DÉTAILS

12

1. Présentation du contrat
2. Modalités de reprise des déchets
3. Les parties prenantes du contrat
4. Présentation des soutiens

LA VIE DU CONTRAT

21

1. Phase contractuelle / référencement gestionnaire de déchets (GDD)
2. Création du compte entreprise de travaux et de la fiche chantier
3. Paramétrage de la fiche chantier par le gestionnaire de déchets
4. Procédure de demande d'évacuation des flux opérationnels
5. Déclaration des tonnages
6. Processus de facturation
7. Exemples de cas concrets de paramétrages sur l'extranet VALOBAT

ANNEXES

39

1. Procédure de référencement et paramétrage de la fiche chantier par le gestionnaire de déchets sur le SI Valobat
2. Procédure de création du compte entreprise de travaux et de remplissage de la fiche chantier sur le SI Valobat
3. Procédure de demande d'évacuation des flux en opérationnel sur le SI Valobat
4. Procédure de déclaration des tonnages et de demande des soutiens sur le SI Valobat
5. FAQ processus chantier

GLOSSAIRE



Vous trouverez ci-dessous dans ce glossaire la définition des termes qui seront utilisés dans la suite du document.

AGRÉMENT	Arrêté interministériel par lequel la société VALOBAT a été agréée en tant qu'Eco-organisme sur la filière de responsabilité élargie des producteurs de PMCB.
APPORTEUR	Détenteur qui remet au Point de Reprise (Déchetteries publiques ou Déchetteries professionnelles ou Distributeurs) des déchets issus de PMCB.
BORDEREAU DE SUIVI DES DÉCHETS OU BSD	Document de suivi des déchets prévu à l'article R. 541-45 du Code de l'environnement. Le BSD est un outil de traçabilité.
CAHIER DES CHARGES	Annexe à l'Agrément qui définit et encadre les missions de VALOBAT en tant qu'éco-organisme agréé dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs concernant les PMCB.
COLLECTE SÉPARÉE AVEC TRI À LA SOURCE	Collecte de déchets issus de PMCB triés à la source et collectés séparément selon tout ou partie des Flux de déchets issus de PMCB.
COLLECTE CONJOINTE	Les déchets issus de PMCB collectés conjointement seront pris en charge dans les conditions figurant au Contrat à compter du 1er janvier 2024. Conformément au b) du 1° de l'article R.543-290-4 du Code de l'environnement, il s'agit de la collecte de tout ou partie des Flux de déchets non dangereux spécifiés au deuxième alinéa de l'article D. 543-281.
CONTENANTS	Matériels de collecte, et/ou de stockage et/ou de transport.
CONTRAT	L'ensemble des documents régissant la relation entre VALOBAT et le Contractant et comprenant notamment des Conditions particulières, des Conditions Générales, ainsi que leurs Annexes respectives. Afin de garantir l'égalité de traitement, le Contrat est un contrat type qui ne peut faire l'objet de modifications sauf dérogation expresse spécifiée au Contrat.

**DÉTENTEUR
/DÉTENTRICE**

Au sens de l'article L541-1-1 du Code de l'environnement, le Détenteur est entendu comme tout producteur des déchets et/ou toute autre personne qui se trouve en possession des déchets. Dans le cadre du présent cas, la détention est définie par le fait, pour une personne, de se trouver en possession de déchets.

ECO-ORGANISME

Organisme agréé par les pouvoirs publics, en application des dispositions de l'article L. 541-10 du Code de l'environnement, chargé d'assurer la reprise et le traitement des déchets de PMCB, dans les conditions prévues par le Code de l'environnement.

ENLÈVEMENT

Opération lors de laquelle un Opérateur procède, sur demande saisie sur l'Extranet, à la collecte des déchets issus de PMCB et les achemine vers un centre de regroupement, de tri ou de traitement.

EXTRANET

Espace dématérialisé accessible via le Site Internet et sur lequel l'utilisateur dispose, une fois créé, d'un espace personnel lui permettant notamment de commander un Enlèvement, un Contenant et/ou des supports de communication. La création de l'espace personnel requiert l'acceptation des conditions générales d'utilisation de l'Extranet.

FLUX

Ensemble cohérent de déchets relevant de l'alinéa 1 de l'article D.543-281 du code de l'environnement.

**FLUX DE DÉCHETS ISSUS
DE PMCB**

Flux composé intégralement de déchets de PMCB.

GDD

Il s'agit d'un opérateur de gestion de déchets qui collecte et/ou regroupe les déchets issus de PMCB générés par les activités de construction, rénovation ou démolition de ses clients (Maître d'œuvre, Maître d'ouvrage ou Entreprise de travaux). En tant que détenteur, le GDD a l'obligation légale d'assurer ou de faire assurer la gestion desdits déchets, conformément à l'article L.541-2 du Code de l'environnement.

Pour ce faire, VALOBAT propose un contrat-type aux GDD qui collectent les déchets PMCB triés sur les chantiers.

NON-CONFORMITÉ

Non-respect par l'utilisateur de l'une de ses obligations contractuelles

OPÉRATEUR

Un prestataire sous contrat avec VALOBAT, sélectionné sur appels d'offres, pour procéder aux enlèvements et massification des déchets issus de PMCB.

**PRODUITS ET
MATÉRIAUX DE
CONSTRUCTION DU
BÂTIMENT (PMCB)**

Produits et matériaux figurant au II de l'article R.543-289 du Code de l'environnement.

RÉGLEMENTATION

L'ensemble des dispositions légales et réglementaires s'imposant aux Parties dans le cadre des présentes, y compris le Cahier des charges.

**RESPONSABILITÉ
ÉLARGIE DU
PRODUCTEUR (REP)**

Dispositif instauré par la loi prévoyant que les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, sont tenues de contribuer ou de pourvoir à la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. La filière REP relative aux PMCB est instituée par la loi n°2020-105 du 10 février 2020 modifiée relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et codifiée au 4° de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement.

SITE INTERNET

L'ensemble des pages, y compris leur contenu, dont l'url débute par <http://www.valobat.fr>. L'accès au Site Internet requiert l'acceptation de ses conditions d'utilisation (relatives aux Cookies et aux données personnelles propres au Site Internet).

INTRODUCTION



LA GESTION DES DÉCHETS DU BÂTIMENT SUIVANT LA REP PMCB

Le démarrage opérationnel de la filière de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) sur les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), au 1er janvier 2023, permet aux entreprises de travaux de bénéficier d'une reprise sans frais des déchets PMCB triés.

Ainsi, dès lors que :

- › **le chantier transporte ses déchets en véhicule < ou égal à 3,5 tonnes**, le détenteur bénéficiera d'une reprise sans frais de ses déchets triés sur tous les Points de reprises référencés par Valobat
- › **le chantier transporte ses déchets en véhicule > 3,5 tonnes**, l'entreprise de travaux bénéficiera de la reprise sans frais des déchets PMCB triés sur le chantier dès lors que son Gestionnaire de déchets sera référencé avec Valobat pour obtenir les soutiens financiers spécifiques pour les chantiers.



Le guide

Ce guide des opérations a pour objectif de décrire tout le processus qui permettra aux acteurs du chantier de s'inscrire dans le système proposé par Valobat pour des déchets transportés en véhicules > 3,5 tonnes.



LE CONTRAT GESTIONNAIRE DE DÉCHETS SUR CHANTIERS EN DÉTAILS

1. PRÉSENTATION DU CONTRAT

Valobat a fait le choix de ne pas modifier les échanges commerciaux entre une entreprise de travaux et un gestionnaire de déchets suite à l'entrée en vigueur de la REP PMCB.

C'est pour cela que dans le cadre du contrat chantier, l'entreprise de travaux pourra continuer à travailler avec le gestionnaire de déchets de son choix si celui-ci est référencé chez Valobat.

Le lien contractuel sera entre le gestionnaire de déchets et Valobat. **Le gestionnaire de déchets bénéficiera des soutiens de Valobat pour les opérations de massification des déchets triés par l'entreprise de travaux en contrepartie d'une reprise sans frais.**

Ainsi, pour les chantiers, les Entreprises de travaux qui bénéficieront du financement de la collecte (non acté en 2024) et d'une reprise sans frais des déchets triés, devront se déclarer préalablement auprès de Valobat et justifier :

- › De mettre en œuvre la collecte séparée des flux de déchets PMCB ; la collecte conjointe sera proposée aux chantiers disposant de moins de 40 m² de surface de stockage, conformément à l'article R 543-290-4,
- › De la traçabilité des tonnages évacués depuis le chantier,
- › De la conformité aux différentes réglementations applicables.

LES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT ET PRIS EN CHARGE DANS LE PRÉSENT CONTRAT SONT :



Les consignes de tri applicables sur chantier sont disponibles via le lien :

<https://oca-batiment.org/consignes-tri/>

2. MODALITÉS DE REPRISE DES DÉCHETS

Pour rentrer dans le cadre du contrat chantier, chacun des flux devra être collecté séparément sur le chantier.

Le chantier étant libre des contenants mis en place.

Le gestionnaire de déchets massifie ensuite les déchets selon les modalités indiquées ci-dessous.

**TABLEAU 1 :
QUANTITÉS CIBLES ET MODALITÉS D'ENLÈVEMENT**

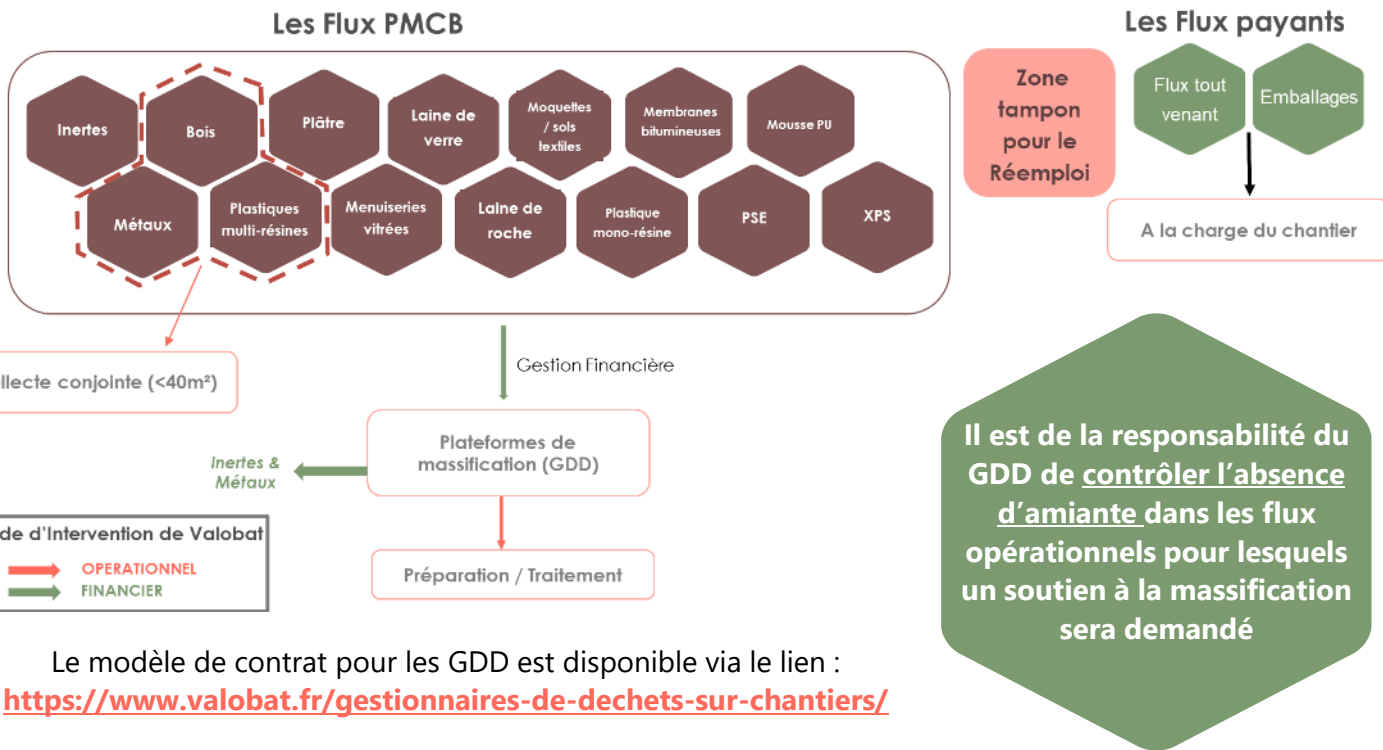
Flux de déchets PMCB éligibles	Quantité cible pour le déclenchement de l'enlèvement	Modalités d'enlèvement (par Opérateur Valobat)
Bois	90 m3 massifié	FMA
Plâtre	90 m3 massifié à l'abri de l'humidité	FMA
Plastiques (en mélange ou triés mono résine)	90 m3 massifié dans des alvéoles spécifiques si mono résines triées	FMA
Laine de verre	En balle filmée dont le format ne doit pas excéder les 1 200 x 1 200 mm, équivalent d'un camion complet	Semi-remorque de type Taultiner
Laine de roche	En balle filmée sur palette perdue, équivalent d'un camion complet	Semi-remorque de type Taultiner
Menuiseries vitrées	Palettes perdues à dossier, équivalent d'un camion complet	Semi-remorque de type Taultiner
Mono flux destiné à la valorisation collecté séparément (moquettes / sols textiles, membranes bitumineuses, mousse PU, PSE, XPS)	90 m3 massifié	FMA
Inertes	Gestion du flux jusqu'à l'exutoire final de recyclage par le GDD	
Métaux	Gestion du flux jusqu'à l'exutoire final de recyclage par le GDD	



Les flux repris par Valobat (opérationnels) seront ensuite évacués en transports grands volumes vers les sites de préparation / recyclage en contrat avec Valobat.

Le chargement devant être assuré par le Gestionnaire de déchets.

**FIGURE 1 :
RAPPEL DES MODALITÉS DE REPRISE DES DÉCHETS POUR LES CHANTIERS**

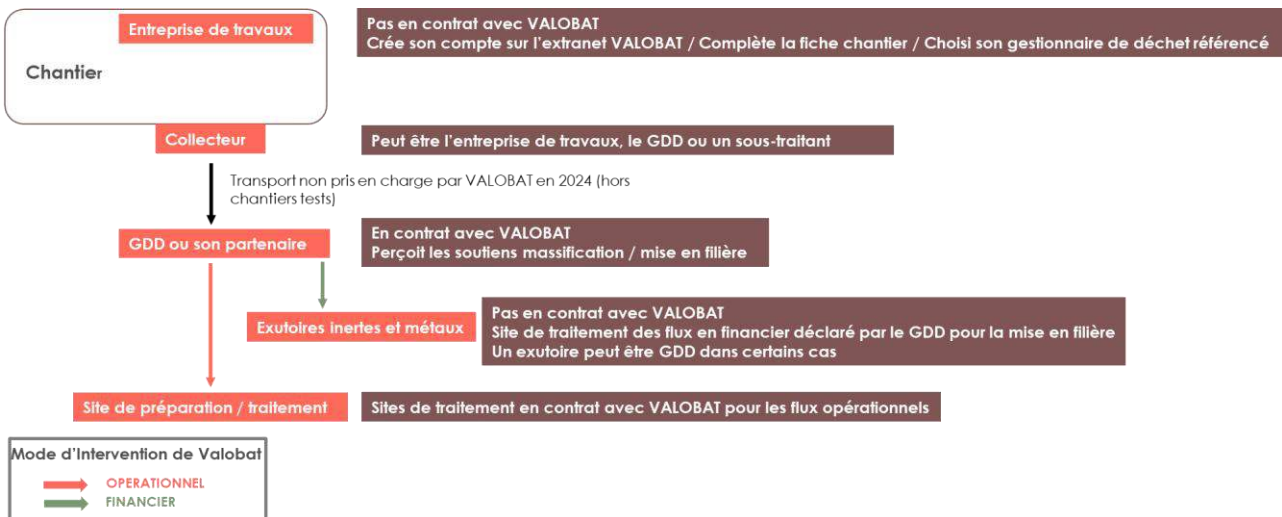


Le modèle de contrat pour les GDD est disponible via le lien : <https://www.valobat.fr/gestionnaires-de-dechets-sur-chantiers/>

3. LES PARTIES PRENANTES DU CONTRAT

Les différents acteurs du contrat et leur rôle sont présentés ci-dessous.

**FIGURE 2 :
RÔLES DES PARTIES PRENANTES DU CONTRAT**



4. PRÉSENTATION DES SOUTIENS

Pour les chantiers, Valobat a fait le choix de **soutenir financièrement le Gestionnaire de Déchets référencé** qui œuvre sur le chantier. L'entreprise de travaux bénéficie des soutiens financiers de Valobat au travers des relations commerciales et contractuelles fixées avec son Gestionnaire de Déchets (GDD) ;

Ainsi Valobat propose aux acteurs du déchet qui massifient les déchets depuis les chantiers, un barème de soutien en €/t pour chaque flux trié sur le chantier via un contrat-type.

A) Concernant les flux Inertes et Métaux, Valobat soutiendra financièrement le GDD étant entendu que le traitement desdits flux restera assuré par lui.

B) Concernant les autres flux de déchets issus de PMCB c'est-à-dire les flux opérationnels (Bois, Plastiques, Plâtre, Menuiseries vitrées, Laines minérales, mono flux destiné à la valorisation), Valobat soutiendra financièrement le GDD pour les prestations de réception, de massification et de rechargement. Ces flux seront ensuite repris par VALOBAT qui fera procéder à leur traitement par un Opérateur en vue de leur valorisation.



Les soutiens sont versés mensuellement au GDD après déclaration des tonnages réceptionnés sur le SI VALOBAT.



Le transport depuis les chantiers n'est pas soutenu



Le barème des soutiens massification est disponible via le lien : <https://www.valobat.fr/gestionnaires-de-dechets-sur-chantiers/>



COMMENT L'ENTREPRISE DE TRAVAUX PEUT BÉNÉFICIER DE LA REPRISE SANS FRAIS DES DÉCHETS PMCB ?

Il est nécessaire que **l'entreprise de travaux prenne contact avec un GDD de son choix référencé Valobat** pour opérer la gestion des déchets PMCB sur le chantier et crée une fiche chantier sur l'extranet Valobat.

La procédure est détaillée ci-après.

EN QUOI CONSISTE LE RÉFÉRENCIEMENT PROPOSÉ PAR VALOBAT ENVERS LE GDD ?

Pour être référencé, le GDD devra :

- > créer un compte sur l'extranet Valobat puis demander le référencement de sa structure
- > créer un ou des sites de massification puis demander leur référencement
- > inscrire et faire la demande de référencement de ses exutoires
- > signer le contrat en ligne
- > charger l'ensemble des documents demandés concernant la structure et le ou les sites de massification.

La procédure détaillée de référencement est présentée ci-après.

Une liste des gestionnaires de déchets référencés par Valobat est disponible sous le lien :

https://www.valobat.fr/les_gestionnaires_de_déchets_references/

QUELS SONT LES COÛTS QUI RESTERONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX ?

Les conditions commerciales de la gestion des déchets sur le chantier sont établies entre l'entreprise de travaux et le gestionnaire de déchets.

Les coûts des prestations de collecte des déchets restent à la charge de l'entreprise de travaux.

Les coûts de réception et de massification des déchets triés PMCB selon les standards seront sans frais pour l'entreprise de travaux.

Le reste à charge des coûts de collecte et concernant les flux de déchets non triés ou déclassés seront facturés par le Gestionnaire de déchets à l'Entreprise de travaux.

QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES À L'OBTENTION DES SOUTIENS ?

- > Une **Collecte séparée** des flux de déchets PMCB mise en œuvre sur le Chantier
- > Un Chantier est éligible dès lors qu'il est **enregistré et validé dans l'Extranet de Valobat.**
- > Le GDD indique dans l'Extranet, la clé unique d'identification de chacun des Chantiers. Cette **clé permet de suivre ou tracer toutes les opérations** de collecte et de massification des flux triés, réalisées par le GDD sur le Chantier



Le GDD reste seul responsable d'accepter ou non le flux en provenance des chantiers REP PMCB

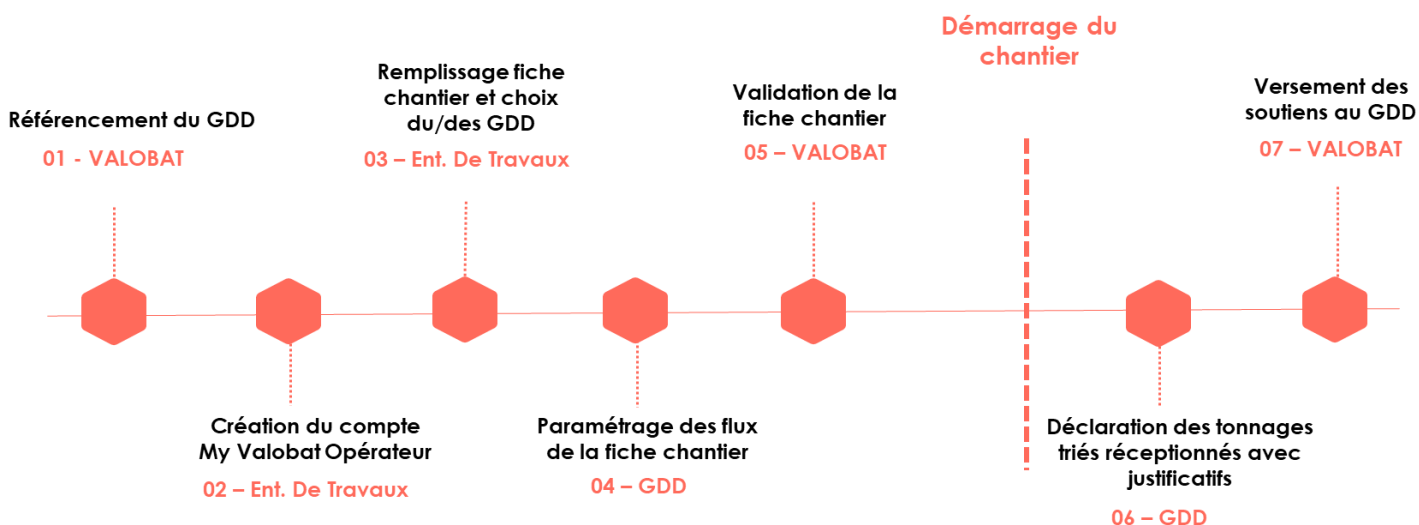


- ▶ **Le GDD juge que le tri est conforme.** Il pourra alors demander les soutiens correspondants à VALOBAT et ne facturera que les coûts logistiques à l'entreprise de travaux



- ▶ **Ou le GDD déclasse le flux** car ce dernier ne correspond pas aux standards de tri PMCB. Les coûts de traitement seront alors facturés à l'entreprise de travaux en plus des coûts logistiques

**FIGURE 3 :
RÉCAPITULATIF DU PROCESSUS CHANTIER**



Le détail de chacune des étapes nécessaires pour bénéficier des soutiens pour le chantier sont indiquées ci-après.

**TABLEAU 2 :
PRÉSENTATION DE LA NATURE DES SOUTIENS**

Nature des soutiens en €/t	Inertes, Métaux <u>Flux en financier</u>	Bois, Plâtre, Plastiques, Laines minérales, Menuiseries vitrées Mono-flux destiné à la valorisation collecté séparément (moquettes / sols textiles, membranes bitumineuses, mousse PU, PSE, XPS) <u>Flux en opérationnel</u>	Autres flux PMCB triés <u>Contactez directement Valobat</u>
Type de soutien au gestionnaire de déchets	1- Réception 2- Massification par flux 3- Traitement	1- Réception 2 –Massification par flux 3 - Rechargement	

BARÈMES DE SOUTIEN

Les barèmes de soutien sont versés au GDD pour les flux triés issus des chantiers



PENALITES

Afin de garantir une qualité de service, des pénalités sont prévues au contrat en cas de non-respect des conditions de reprise, passage à vide ou retard de chargement d'un transporteur affrété par VALOBAT, non-respect des consignes de tri des flux envoyés chez le préparateur...Ces pénalités sont rappelées en Annexe 4 du contrat à destination des GDD

FOCUS : LES INERTES EN MELANGE

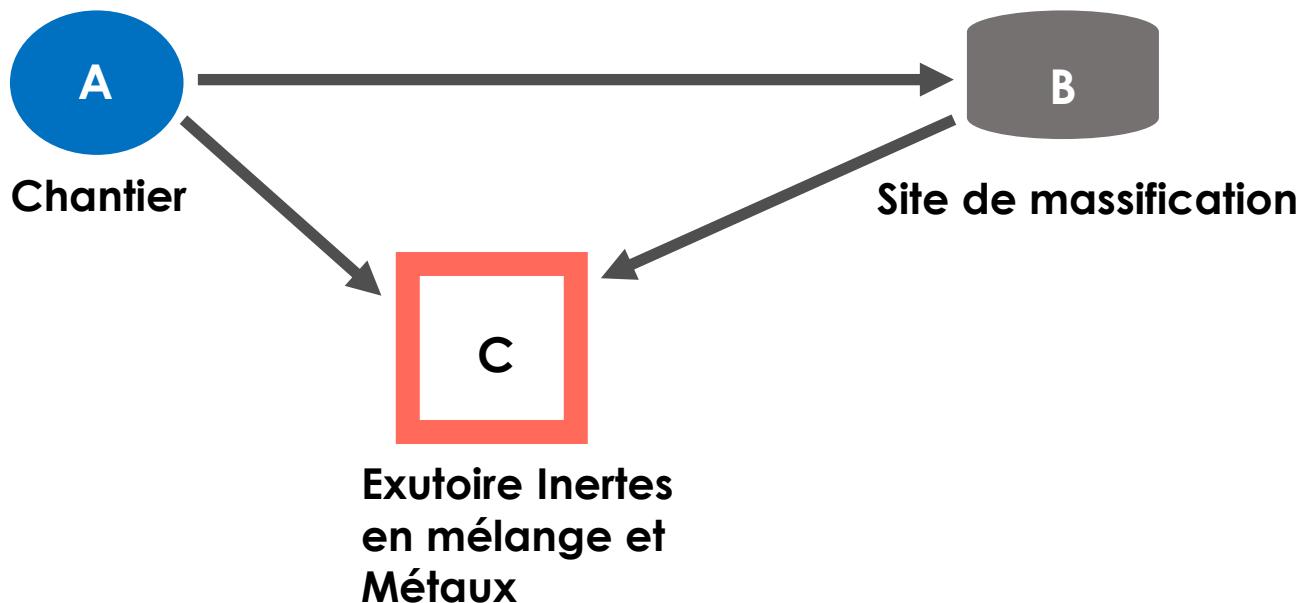
VALOBAT soutient financièrement le Regroupement (massification) et le Transport des inertes en mélange et métaux vers un site d'exutoire, sous réserve que l'ensemble des conditions suivantes soient remplies :

- *Le site de Regroupement (massification) du GDD est situé à une distance du Chantier, inférieure à celle existant entre ce dernier et le site d'exutoire déclaré dans l'Extranet ;*
- *Chaque exutoire est situé dans un périmètre supérieur à 5km du site de Regroupement (massification) ou apportant un intérêt logistique validé par Valobat ;*
- *Chaque contenant mis en place pour la collecte des Déchets issus de PMCB inertes en mélange sur le Chantier est d'un volume inférieur ou égal à 10 m³.*

Les inertes en mélange en « Apport direct » par l'entreprise de travaux ne sont pas éligibles à la rupture de charge car le critère « contenant = < 10m³ » n'est pas vérifiable par Valobat sur son extranet

Exemple de calcul de la rupture de charge :

**Si distance routière de A vers B > A vers C OU B vers C < 5 km
= Rupture de charge non validée**



LA VIE DU CONTRAT



1. PHASE CONTRACTUELLE / RÉFÉRENCIEMENT GESTIONNAIRE DE DÉCHETS (GDD)

La première étape de la mise en place du processus chantier passe par la contractualisation et le référencement entre le GDD et Valobat via le lien:

<https://myValobat-operations.Valobat.fr/login>



Un GDD qui ne dispose pas de site de massification car ne travaillant qu'avec des partenaires ne déclarera pas de site de massification et ne fera référencer que sa structure.

LES ÉTAPES CLÉS SONT :

- > **Création du compte du GDD sur le SI Valobat**
- > **Création du ou des sites de massification du GDD** (un GDD ne possédant pas de site de massification, transporteur par exemple, peut ne pas référencer de site de massification)
- > **Signature en ligne** du contrat par le GDD indiquant notamment les conditions de soutiens
- > **Chargement de l'ensemble des documents demandés concernant la structure :**
 - Document Kbis
 - Police d'assurance Responsabilité Civile
 - Attestation Urssaf
 - Récépissé de transport par route des déchets
- > **Chargement de l'ensemble des documents demandés concernant la ou les sites de massification :**
 - Arrêté ICPE ou preuve de dépôt
 - Document Kbis
 - Police d'assurance Responsabilité Civile
 - Protocole de sécurité
 - Plan masse du site, circulation
 - Certificat métrologique
 - Certificat portique de radioactivité (charger un document précisant votre non-obligation d'un tel portique si non obligatoire pour votre site)
 - Récépissé de négoce et courtage
- > **Paramétrage des droits** pour l'utilisation de l'interface My Valobat Opérateur (*voir page suivante*).



**TABLEAU 3 :
DÉFINITION DES DIFFÉRENTS DROITS SUR MVO**

Les droits disponibles sont :		Les moyens à mettre à disposition
Le référent	Le contact en charge de la relation avec Valobat sur le point de reprise. Ce droit permet la gestion des opérations et des soutiens.	Un accès internet
Gestion des opérations	Le contact en charge de demander l'enlèvement des contenants au fil de l'eau, de définir un planning d'enlèvements.	
Gestion des soutiens	Le contact en charge de contrôler les flux et les tonnes collectées, ce droit ouvre à la réception des reportings liés à l'activité du point de reprise et à la validation des éléments pour facturation des soutiens.	
Lecture	Ce contact a accès en mode lecture aux reportings liés à l'activité du point de reprise.	

A l'issue de la réalisation de l'ensemble des étapes détaillées au -dessus, le gestionnaire de déchets sera référencé sous 5 jours ouvrés environ par Valobat.



**Un chantier de concassage des inertes avec ICPE temporaire pourra faire l'objet de soutiens chantier.
Seul le béton concassé sur chantier et vendu sera soutenu.**

(voir présentation dans le paragraphe 8 ci-après)

La procédure de référencement sur le SI Valobat est présentée en Annexe 1.

2. CRÉATION DU COMPTE ENTREPRISE DE TRAVAUX ET DE LA FICHE CHANTIER

La seconde étape de la mise en place du processus chantier passe par l'identification du chantier par l'entreprise de travaux sur le SI Valobat via le lien :

<https://myValobat-operations.valobat.fr/login>

NOUVEAUTE

A partir de Septembre 2025, la fiche chantier sera soumise à validation par VALOBAT avant le paramétrage des flux par le GDD. Cela permettra d'avoir plus d'informations sur le chantier et d'éviter des paramétrages de flux sur des chantiers non éligibles



Lors de la création de la fiche chantier, le **diagnostic déchet** ou le **diagnostic PEMD** réalisés par le Maître d'Ouvrage pour la démolition ou réhabilitation de bâtiments de plus de 1000 m² seront des pièces obligatoires demandées.



Le choix du gestionnaire de déchets référencé se fait via le moteur de recherche sur la fiche chantier en entrant le nom du **GDD le plus complet possible**.

LES ÉTAPES CLÉS SONT :

- > **Création du compte de l'entreprise de travaux sur le SI Valobat** (MyValobat Opérateur)
- > **Remplissage des fiches chantier sur le SI Valobat par l'entreprise de travaux** intégrant les différents lots et le choix du ou des gestionnaires de déchets référencés (seuls les gestionnaires de déchets référencés seront visibles sur le SI Valobat)
- > **Enregistrement de la fiche chantier par l'entreprise de travaux. Une notification sera alors envoyée aux gestionnaires de déchets choisis qui pourront poursuivre le paramétrage**



Si un des GDD souhaité pour le chantier n'est pas référencé par Valobat, **il est possible via la fiche chantier de lui transmettre un email pour lui proposer de se faire référencer.**

Nous recommandons d'échanger avec le gestionnaire de déchets avant la réalisation de la fiche chantier afin de définir au préalable avec lui les modalités de mise en place des contenants et les flux qu'il devra gérer.

La procédure de création du compte entreprise de travaux et de remplissage de la fiche chantier sur le SI Valobat est présentée en **ANNEXE 2**.

3. PARAMÉTRAGE DE LA FICHE CHANTIER PAR LE GESTIONNAIRE DE DÉCHETS

Une fois la fiche chantier complétée et enregistrée par l'entreprise de travaux, le gestionnaire de déchets recevra une notification et pourra finaliser le paramétrage de la fiche via l'onglet « chantier ».

Suite à concertation préalable avec l'entreprise de travaux, il devra alors remplir :

- › La **référence chantier interne** qui avec le code chantier de l'entreprise de travaux constitueront partiellement la clé unique de chantier (processus en cours de construction au niveau de l'OCAB)
- › Le **flux de déchet concerné**
- › Le **type de contenant ou l'apport direct par l'entreprise de travaux**
- › La **date de première dépose**
- › Le **partenaire éventuel**, c'est-à-dire un éventuel sous-traitant qui massifiera le flux à la place du gestionnaire de déchets et bénéficiera du soutien. Un partenaire devra forcément être référencé par Valobat
- › La **destination du flux**, c'est-à-dire le site de massification du GDD ou du partenaire
- › La **distance en km entre le chantier et le site de massification**

- **Pour le cas des flux inertes**, il sera demandé également le chargement d'un Certificat d'Acceptation Préalable émis par l'exutoire.
- Il sera nécessaire de **remplir tous ces éléments par flux de déchets** pour le même chantier.
- Pendant le chantier, la **traçabilité des déchets sera assurée entre l'entreprise de travaux et le gestionnaire de déchets** via un registre de suivi de déchets intégrant la clé de chantier.
- La procédure de paramétrage de la fiche chantier par le gestionnaire de déchets est présentée en **ANNEXE 1**.

Une fois la configuration réalisée par le gestionnaire de déchets, Valobat validera les flux configurés sous quinzaine (si acceptés). C'est uniquement à partir de cette validation que le GDD pourra s'engager sur la prise en charge des coûts de traitement des flux par VALOBAT

Il est donc recommandé de bien anticiper le remplissage de celle-ci

4. PROCÉDURE DE DEMANDE D'ÉVACUATION DES FLUX OPÉRATIONNELS PAR LE GDD

Les évacuations des déchets depuis le chantier ne sont pas gérées par VALOBAT, une demande est à faire entre l'entreprise de travaux et son GDD

Les demande d'évacuation des flux opérationnels massifiés par le GDD sont à réaliser via l'extranet VALOBAT par le GDD. La procédure est présentée en **ANNEXE 3**.

Pour rappel, les quantités cibles avant de déclencher un enlèvement sont indiquées dans le Tableau 1 présenté dans les paragraphes précédents

5. DÉCLARATION DES TONNAGES PAR LE GDD

Les flux seront pris en charge à partir du mois de leur validation sur la fiche chantier et la déclaration des tonnages ne pourra pas dépasser 3 mois d'antériorité au maximum

1/ Pour les flux en opérationnel

Il sera nécessaire dans l'onglet « Collecte » du SI Valobat d'indiquer par chantier les tonnages collectés par flux en chargeant :

- Les lettres de voiture
- Les bons de pesés des tonnages réceptionnés sur lesquels devra être indiqué la clé de chantier

Déclarer une collecte ✕

Période*
Mars 2024

Chantier*
CCR Briques 3,4,5

Lot*
TCE

Flux*
Bois

Destination*
1 RUE JULES VEDRINES

Contenant*
Multi Benne 12-13m3

Tonnage*
0

% Flux PMCB*
100

Rotation*
1

TYPE	DOCUMENT	DATE DE MISE À JOUR	STATUT	ACTIONS
Documents contractuels justificatifs *		-	À compléter	⋮

lignes par page 5 1 - 1 sur 1 < >

VALIDER

Valobat mandatera un transporteur grand volume pour récupérer les flux concernés dès lors que les volumes minimums requis seront atteints pour envoi vers les sites de préparation / recyclage (chargement à la charge du GDD).

Des Bons à Facturer seront alors émis par VALOBAT à destination du GDD sur la base des tonnages pesés sur le site de préparation / recyclage.

Dès lors et afin de soutenir uniquement le bois PMCB sur les chantiers de construction, de rénovation et sur les entrepôts, à partir du 1er juillet 2025, seul 30 % du tonnage déclaré sera pris en charge.

Dans le cas où le bois hors REP fait l'objet d'un marché spécifique de gestion, le GDD et l'entreprise de travaux devront le justifier via une attestation conjointe sur l'honneur ou contrat avec preuve de dépôt. Le soutien sera alors versé sur 100 % du tonnage déclaré.

VALOBAT se réserve le droit de réaliser des audits sur chantier et au sein des entrepôts.

2/ Pour les flux en financier

Il sera nécessaire dans l'onglet « Collecte » du SI Valobat d'indiquer par chantier les tonnages évacués vers les exutoires par flux en chargeant :

- Les lettres de voiture
- Les bons de pesés du/des exutoires sur lesquels devra être indiqué la clé de chantier ou les justificatifs de vente de granulats recyclés pour le soutien des inertes concassés sur chantier.

Dans le cas d'une rupture de charge, il sera nécessaire de charger en plus :

- **Les lettres de voiture**
- **Les bons de pesés des tonnages réceptionnés sur le site de massification sur lesquels devra être indiqué la clé de chantier.**

Déclarer une collecte ✕

Période *
Mars 2024

Chantier *
Groupe scolaire Roquemaurel

Lot *
gros oeuvre

Flux *
Inertes - Béton et autres fraction...

Destination *
1 RUE JULES VEDRINES

Contenant *
Multi Benne 7-8 m3

Tonnage *
0

% Flux PMCB
100

Rotation *
1

TYPE	DOCUMENT	DATE DE MISE À JOUR	STATUT	ACTIONS
	Documents contractuels justificatifs *	-	À compléter	...

lignes par page 5 | 1 - 1 sur 1

VALIDER

Des Bons à Facturer seront alors émis par VALOBAT à destination du GDD sur la base des tonnages indiqués et justifiés.

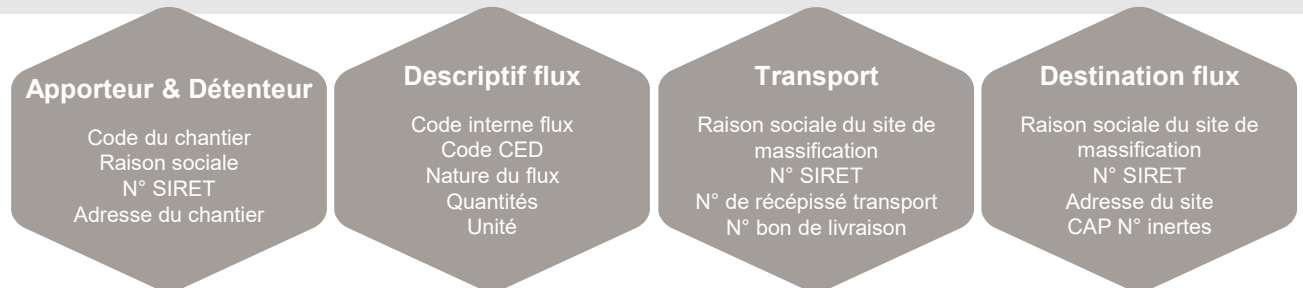
BONNE PRATIQUE

Pour pouvoir charger plusieurs documents sur la zone de chargement sur l'extranet VALOBAT, il est possible d'utiliser le format .zip

**TABLEAU 4 :
JUSTIFICATIFS DES SOUTIENS POUR LES CHANTIERS À FOURNIR
PAR LES GESTIONNAIRES DE DÉCHETS**

Type d'opérations	Construction / Rénovation			Déconstruction / Réhabilitation			
Liste des justificatifs	Cat. 1	Cat. 2		Cat. 1		Cat. 2	
	Inertes	Métaux	Autres flux PMCB	Inertes concassés in situ	Inertes	Métaux	Autres flux PMCB
Documents permettant la validation préalable des exutoires	X	X			X	X	
Certificat d'Acceptation Préalable (CAP)	X				X		
Bons de transports par flux de PMCB collectés indiquant la clé unique de chantier	X	X	X		X	X	X
Bons de transports et bons de pesés par flux de PMCB triés réceptionnés sur le site de massification indiquant la clé unique de chantier	X	X	X		X	X	X
Bons de pesés par flux PMCB triés réceptionnés sur le/les exutoires indiquant la clé unique de chantier	X	X			X	X	
Justificatif de vente de granulats recyclés en tonnes				X			
Document ICPE temporaire				X			

Vous pouvez aussi transmettre pour chaque chantier le registre de déchet qui doit comporter toutes les informations ci-dessous.



La procédure détaillée de déclaration des tonnages et de demande des soutiens sur le SI Valobat est détaillée en **ANNEXE 4**.

6. PROCESSUS DE FACTURATION

En attendant que la facturation puisse être gérée par l'extranet VALOBAT, le processus de facturation est le suivant :

1. Emissions par VALOBAT d'un Bon à Facturer sur la base des tonnages remontés sur l'extranet VALOBAT à destination du GDD ou du Partenaire
2. Etablissement d'une facture par BAF avec la mention du numéro de BAF par le GDD ou le Partenaire
3. Envoi par mail à fournisseurs@compta.valobat.fr
4. Règlement par virement de la part de Valobat sous un délai de 45 jours fin de mois

Dans le cas où le GDD utiliserait un centre de massification Partenaire pour les flux, ce centre de massification devra être référencé Valobat. Le soutien massification sera alors versé à ce dernier.

7. EXEMPLES DE CAS CONCRETS DE PARAMÉTRAGES SUR L'EXTRANET VALOBAT

1. Process de clôture d'une fiche chantier sur MVO

1

LE GDD MET FIN A L'ENSEMBLE DES FLUX SUR MVO

2

L'ENTREPRISE DE TRAVAUX CLÔTURE LA FICHE CHANTIER

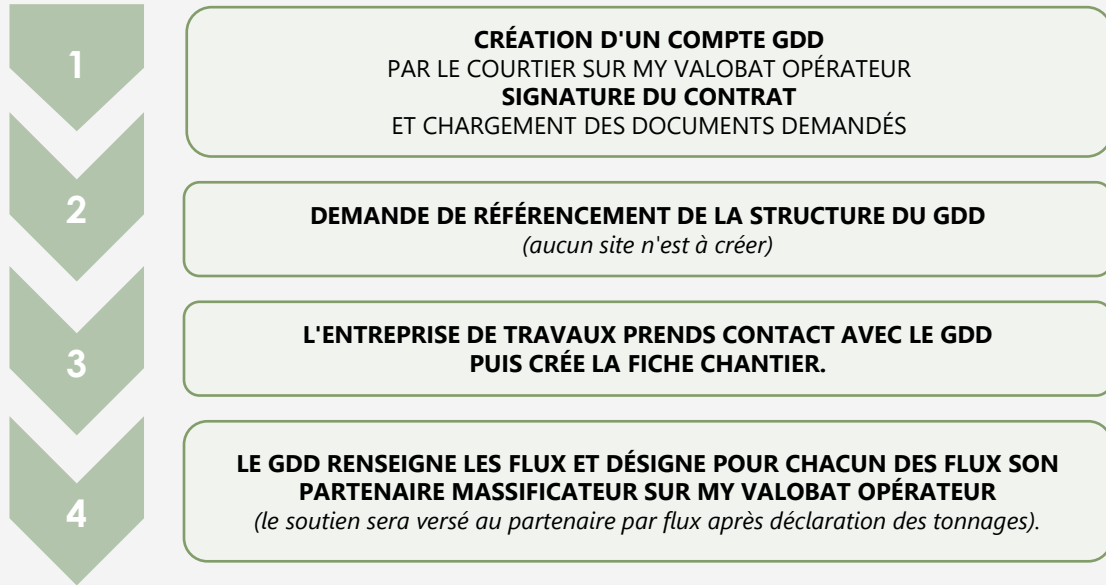
BONNE PRATIQUE

Le GDD a vérifié que l'ensemble des tonnages pour le chantier ont été déclarés à VALOBAT sur l'Extranet

A défaut de clôture de la fiche chantier par l'Entreprise de travaux, celle-ci sera clôturée par VALOBAT 3 mois après la durée théorique déclarée de fin du chantier

2. Exemple d'un paramétrage pour une entreprise de travaux travaillant avec un gestionnaire de déchets ne massifiant pas lui-même les déchets (utilisant un Partenaire) – du type courtier de déchets sur MVO

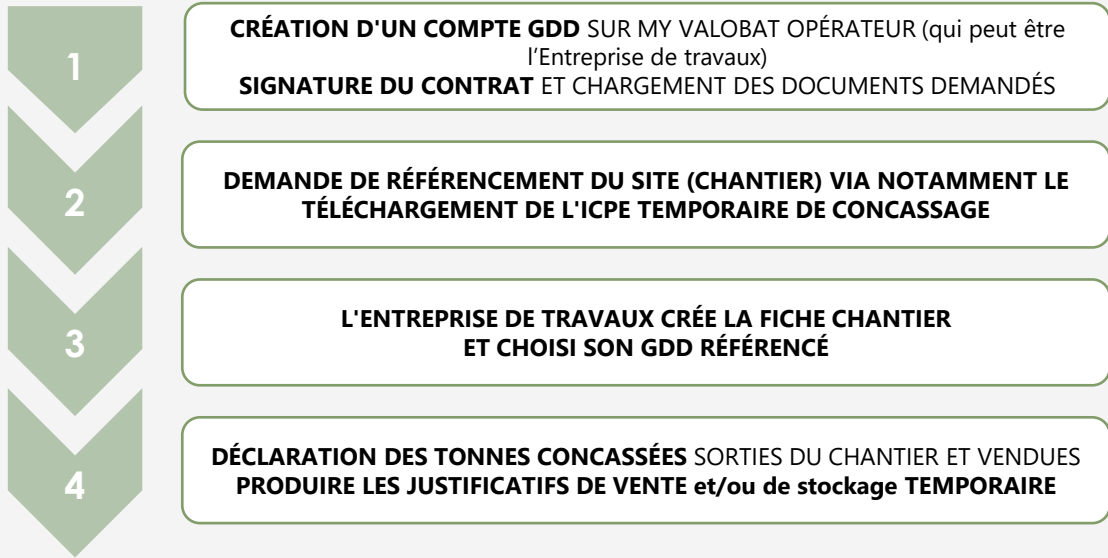
Vous trouverez ci-dessous le paramétrage possible sur l'extranet VALOBAT :



Le GDD en contrat avec l'entreprise de travaux ne perçoit pas de soutien massification dans cette configuration.

3. Exemple d'un paramétrage pour une entreprise de travaux faisant elle-même du concassage temporaire d'inertes sur chantier et pouvant être soutenue pour cette opération sur MVO

CONTEXTE : Le concassage sur chantier est une opération temporaire et réglementée qui est prise en charge par Valobat au titre du contrat Gestionnaire De Déchets. Seuls les flux concassés in situ et vendus ex situ sont soutenus. Vous trouverez ci-dessous le paramétrage possible sur l'extranet VALOBAT :



FOCUS ÉTAPE 2

- Il conviendra de référencer chaque site avec l'adresse du chantier pour lequel le GDD souhaite percevoir le soutien au concassage.
- La demande de référencement doit être anticipée pour s'assurer de la prise en charge par Valobat des flux dès le début de l'opération .

Pas-à-pas

J'ouvre mon profil MVO et vérifie que je suis sur le bon périmètre

Les captures d'écran illustrent l'interface de l'extranet VALOBAT. À gauche, un menu latéral propose des sections telles que 'Mes sites', 'Tableau de bord', 'Soutiens', 'Chantiers', 'Partenaires', 'Collecte', 'aétron', 'Sites', 'Structures', 'Utilisateurs', 'Contrat' et 'Espace documentaire'. Au centre, la page 'Ajouter un site' est visible, avec des champs pour 'Rattaché à CHANTIERS', 'NOM', 'SIRET', 'Dénomination usuelle', 'Libellé de la voirie', 'Code postal', 'Ville', 'Latitude' et 'Longitude'. À droite, une fenêtre de profil utilisateur est ouverte, montrant le nom 'paul burand' et des options de navigation.

Je télécharge l'ICPE ou la preuve de dépôt temporaire

The screenshot shows a web interface for a construction site. At the top, there's a navigation bar with 'Gestionnaire de déchets' and a user profile 'paul Durand'. Below that, a breadcrumb trail shows 'Site', 'Opérations', 'Configuration - M2/3', 'Stocks', 'Documents', and 'Règlements'. The main content area is titled 'Documents' and contains a table with the following data:

TYPE	DOCUMENT	DATE DE MISE À JOUR	STATUT	ACTIONS
Arrêté ICPE ou preuve de dépôt	ICPE.pdf	21 oct. 2023	Validé	...
Document Kbis	Kbis test.pdf	21 oct. 2023	Validé	...
Police d'assurance Responsabilité Civile	assurance_RC.pdf	21 oct. 2023	Validé	...

A l'issue de la déclaration du site, le GDD demande de référencement auprès de Valobat. Le site est référencé dans les meilleurs délais



The screenshot shows the 'Mes sites' section of the Valobat interface. It includes a search bar with 'Rechercher' and a 'Code postal' dropdown. Below the search bar is a table listing sites with the following data:

NOM	ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	CODE POSTAL	STATUT	RÉFÉRENCÉ	DOCUMENTS CHARGÉS	ACTIONS
Chantier concassage Lieu X	ENTREPRISE DUPONT	76680	✓	Non référencé	0/8	...
CHANTIER CONCASSAGE Lieu Y	ENTREPRISE DUPONT	76680	✓	Non référencé	0/8	...

At the bottom right of the table, it indicates '1 - 2 sur 2'.

Exemple de configuration d'un flux inertes – béton pour une opération de concassage sur chantier (bien cocher la case « Concassage sur site »)

Configuration du lot

Référence Chantier Interne *	<input type="text" value="BOYAN ROBIÈRE"/>	Partenaire	
Flux *	<input type="text" value="Inerte - Béton ferrillé"/>	Destination *	
Contenant *	<input type="text" value="Contenant de type benne, big-bag..."/>	Exutoire *	<input checked="" type="checkbox"/> Concassage sur site
Date de dépose ou de 1ère opération *	<input type="text" value="03/03/2025"/>	CAP *	<input type="text" value="DECLARATION OFE MODIFICATION - ATP BOYAN ROBIÈRE.pdf"/>
		Distance en km *	<input type="text" value="0"/>
		Statut	Actif
		Date de validation Valobat	03-02-2025

Attention, les justificatifs de soutiens doivent présenter un tonnage de sortie et une destination qui valide la vente et/ou le stockage temporaire des inertes issus de l'opération de concassage.

4. Exemple d'un paramétrage pour une Entreprise de travaux faisant elle-même le transport des déchets du chantier chez son Gestionnaire de Déchets sur MVO

CONTEXTE : En l'absence de prise en charge des coûts de collecte sur le canal chantier (hors chantiers expérimentaux), les demandes de soutiens ne concernent que les tonnes massifiées par le Gestionnaire de Déchets.

Vous trouverez ci-dessous le paramétrage possible sur l'extranet VALOBAT si l'Entreprise de travaux transporte elle-même les flux triés directement chez un GDD massificateur :

1

CRÉATION D'UN COMPTE ENTREPRISE DE TRAVAUX SUR MY VALOBAT OPÉRATEUR
CRÉATION DE LA FICHE CHANTIER
DÉSIGNATION DU SITE GDD MASSIFICATEUR

2

LE GDD FINALISE LE PARAMÉTRAGE DE LA FICHE CHANTIER SUITE A ECHANGE AVEC L'ENTREPRISE DE TRAVAUX
LORS DE LA CONFIGURATION DU/DES LOTS, POUR CHAQUE FLUX AU NIVEAU DU CONTENANT, CHOISIR L'OPTION "APPORT PAR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX"

3

DÉCLARATION DES TONNES ENTRANTES PAR LE GDD MASSIFICATEUR POUR LE CHANTIER CONCERNÉ
LES FLUX INERTES SONT RÉMUNÉRÉS SUR JUSTIFICATIFS DE LA MISE EN FILIÈRE DANS LE(S) EXUTOIRE(S) RÉFÉRENCÉ(S)

The screenshot shows the 'Configuration du lot' interface in the VALOBAT system. The left sidebar contains navigation options like 'Référencement exutoir...', 'Référencement desite...', 'COMPOSÉ - GESTIONNAIRE DE DÉCHETS...', 'Tableau de bord', 'Opérations', 'Sites', 'Structures', 'Utilisateurs', 'Collecte', 'Soutiens GDD', 'Chantiers', 'Contrat', and 'Espace documentaire'. The main area is titled 'Configuration du lot' and contains several input fields: 'Référence Chantier Interne' (with a dropdown), 'Flux' (with a dropdown), 'Conteneur' (with a dropdown menu showing 'Apport direct par l'entreprise de travaux' selected), and 'Date de dépôt ou de lère opération'. On the right, there are search fields for 'Partenaires' and 'Destination', and a 'Distance en km' field. At the bottom, there are buttons for 'ENREGISTRER', 'VALIDER LA CONFIGURATION', and 'SUPPRIMER'. A red arrow points to the 'Conteneur' dropdown with the text 'Indication de « l'Apport par l'entreprise de travaux »'. At the bottom center, there is a red '+' button and a red 'ANNULER' button.

5. Exemple d'un paramétrage pour la prise en charge des bétons de fond de toupie sur MVO

CONTEXTE : VALOBAT propose la prise en charge du recyclage des bétons de fond de toupie via l'utilisation du processus chantier.

Vous trouverez ci-dessous le paramétrage possible sur l'extranet VALOBAT :

1

LE GESTIONNAIRE DES CENTRALES À BÉTON CRÉE UN COMPTE ENTREPRISE DE TRAVAUX SUR MY VALOBAT OPÉRATEUR
CRÉATION D'UNE FICHE CHANTIER POUR CHACUNE DES CENTRALES
DÉSIGNATION DU GDD (*qui pourra être le gestionnaire des centrales à béton*)

2

LE GDD FINALISE LE PARAMÉTRAGE DE LA FICHE CHANTIER EN INDIQUANT QU'IL S'AGIT D'UN FLUX INERTE ET INDIQUE LE OU LES EXUTOIRES UTILISÉS

3

DÉCLARATION DES TONNES ENTRANTES PAR LE GDD MASSIFICATEUR POUR LA CENTRALE CONCERNÉE EN INDIQUANT LA PROPORTION "ORIGINE BÂTIMENT"
LES FLUX INERTES SONT RÉMUNÉRÉS SUR JUSTIFICATIFS DE LA MISE EN FILIÈRE DANS LE(S) EXUTOIRE(S) RÉFÉRENCÉ(S). Il sera nécessaire de charger également un fichier permettant de suivre l'origine des chantiers du bâtiment pour le béton concerné

6. Exemple du paramétrage pour indiquer le Regroupement (massification) des inertes et métaux avant évacuation vers un exutoire sur MVO

CONTEXTE : VALOBAT propose la prise en charge du Regroupement (massification) des inertes et métaux avant évacuation vers un exutoire via l'utilisation du processus chantier auprès des GDD.

Vous trouverez ci-dessous le paramétrage possible sur l'extranet VALOBAT :



LE GDD FINALISE LE PARAMÉTRAGE DE LA FICHE CHANTIER SUITE A ECHANGE AVEC L'ENTREPRISE DE TRAVAUX
LORS DE LA CONFIGURATION DU/DES LOTS INERTES, LE GDD INDIQUE SON SITE COMME DESTINATION OU UN PARTENAIRE AVEC UNE DESTINATION ET UN EXUTOIRE DIFFÉRENT, CELA SIGNIFIE QUE LE FLUX VA ETRE REGROUPE PAR LE SITE DU GDD OU SON PARTENAIRE AVANT LIVRAISON EN EXUTOIRE

CHARGEMENT DU CAP DU SITE DE REGROUPEMENT SUR MVO PAR LE GDD

DÉCLARATION DES TONNES ENTRANTES PAR LE GDD MASSIFICATEUR POUR LE CHANTIER CONCERNÉ
LES FLUX INERTES SONT RÉMUNÉRÉS SUR JUSTIFICATIFS DES TICKETS DE PESEE DU SITE MASSIFICATEUR ET DE L'EXUTOIRE

Référence Chantier Interne * <input type="text" value="AIRBUS M96R-4"/>		Partenaires
Indication de la destination (site de regroupement) Flux * <input type="text" value="Inertes - Mélange"/>	→	Destination * 1 RUE JULES VEDRINES
Indication d'un exutoire différent de la destination Contei: <input type="text"/>	↘	Exutoire * LD BOURJAGUET
Date de dépose ou de 1ère opération * ☹️ <input type="text" value="27/08/2024"/>		CAP * <input type="text" value="CAP20240626-001-3D SERVICES.pdf"/>
		Distance en km * <input type="text" value="21"/>
		Statut Actif
		Date de validation 27-08-2024

**Une FAQ sur le
processus chantier
est disponible en
ANNEXE 5**

Des questions ? Des compléments ?

Toute l'équipe de Valobat est à votre disposition pour vous accompagner via notre centre d'appel :

01 80 83 60 70

contact@valobat.fr

www.valobat.fr

ANNEXES

ANNEXE 1

Procédure de référencement et paramétrage de la fiche chantier par le gestionnaire de déchets sur le SI Valobat

ANNEXE 2

Procédure de création du compte entreprise de travaux et de remplissage de la fiche chantier sur le SI Valobat

ANNEXE 3

Procédure de demande d'évacuation des flux en opérationnel sur le SI Valobat

ANNEXE 4

Procédure de déclaration des tonnages et de demande des soutiens sur le SI Valobat

ANNEXE 5

FAQ processus chantier



ANNEXE 1

Procédure de
référencement et
paramétrage de la fiche
chantier par le
gestionnaire de déchets
sur le SI Valobat

GUIDE UTILISATEUR VERSION GESTIONNAIRE DES DÉCHETS

CRÉER SON COMPTE

1/ Je n'ai pas de compte

1. Sur l'application, cliquer sur « **créer mon compte** ».
2. Puis sélectionner un **gestionnaire de déchets** et cliquer sur « **choisir** ».
3. Sur le formulaire, **remplir le numéro de SIRET et le numéro RCS** de l'entreprise, les informations vont se compléter automatiquement à partir de la base Insee. Certaines informations sont à compléter (comme le numéro de téléphone).
4. Il faut ensuite **créer un utilisateur référent**: nom, prénom, fonction, email, téléphone (facultatif) puis cliquer sur « **suivant** ».
5. Un **mail automatique est envoyé**, il faut le consulter et appuyer sur « **activer mon compte** » pour le valider.
6. Il faut ensuite **saisir un mot de passe** qui sera redemandé pour la première connexion.

1 Valobat Opérateur

Vous êtes déjà inscrit

Découvrez votre espace dédié...
L'espace MyValobat Opérateurs vous permet d'accéder à l'ensemble des services proposés par Valobat à ses différents gestionnaires, et ainsi de gérer sereinement votre activité avec Valobat.

...personnalisés selon votre activité...
Que vous soyez pilote de registre, gestionnaire de déchets sur chantier, entreprise de travaux ou encore signataire du contrat fabricant, l'espace MyValobat s'adapte pour mieux proposer les fonctionnalités qui vous intéressent. Vous pouvez également configurer plusieurs adresses avec le même compte utilisateur pour faciliter ses interactions.

...pensés et conçus avec vous.
Valobat fait le choix de la co-construction dans tout ce qu'il propose à ses partenaires. L'interface MyValobat Opérateurs ne déroge pas à la règle, nous avons travaillé avec les futurs utilisateurs pour vous proposer une expérience fluide et sans tracas.

[VOUS ÊTES DÉJÀ INSCRIT](#) [COMMENT CRÉER MON COMPTE](#)

Vous êtes déjà inscrit

Prénom

Nom de famille

[SE CONNECTER](#)

2 Valobat Opérateur

Quel acteur je suis ?

Sélectionner le type d'acteur qui vous correspond. Vous pourrez dans un second temps élargir le périmètre de votre compte depuis votre espace personnel à d'autres typologies d'acteurs !

Une déchèterie professionnelle
Vous gérez un ou plusieurs points de collecte de déchets professionnels (industriels, agricoles, ...)

Un distributeur
Vous gérez un ou plusieurs points de vente auprès d'entreprises de registre.

Un gestionnaire de déchets
Vous êtes un ou plusieurs gestionnaires de déchets.

Une entreprise de travaux
Vous êtes une entreprise de travaux qui a un gestionnaire de déchets sur ses chantiers (particuliers, professionnels, ...)

Une plateforme inerte
Vous gérez un ou plusieurs chantiers inertes (particuliers, professionnels, ...)

[CHOISIR](#) [CHOISIR](#) [CHOISIR](#) [CHOISIR](#) [CHOISIR](#)

3 Valobat Opérateur

Etape 1/2 - Informations entreprise

Remplissez ici les coordonnées du siège social de l'entreprise principale. Après la création de votre compte, vous aurez la possibilité d'ajouter des établissements secondaires affectés aux entreprises concernées par les soutiens. Complétez le N° SIRET du siège social pour charger automatiquement vos informations d'entreprise.

N° SIRET: 8072317200007 Valocat

Prénom: Valocat

Nom: Valocat

Statut: Acteur employeur Acteur employé

Code TVA intracommunautaire: Numéro SIRET: 807231720

Charger un autre établissement Créer un établissement

Nom: TOULOUZE 12, 71 TER DE GÉNÈREUX DE GAILLE

Prénom: Valocat

[PRÉCÉDENT](#) [SUIVANT](#)

4 Valobat Opérateur

Créer un utilisateur référent

Etape 2/2 - Créer votre compte utilisateur

Compléter les informations personnelles de l'utilisateur référent.

Matricule:

Nom:

Prénom:

Fonction:

Changez de profil:

Email:

Téléphone:

Logement: Changement de logement

Oui, j'ai déjà eu recours aux services d'informations et de notifications de l'agent de Valocat.
 Oui, j'ai lu et j'accepte sans réserve les Conditions Générales d'Utilisation.

[SUIVANT](#)

[M'inscrire ? \(à l'adresse\)](#)

5

Bonjour Martin Dupont,
Bienvenue chez Valobat !

Votre compte a été créé avec succès. Afin de pouvoir y accéder, il ne vous reste plus qu'à l'activer en cliquant sur le lien ci-dessous :

[ACTIVER MON COMPTE](#)

À très bientôt sur votre espace MyValobat Opérateurs !
L'équipe Valobat
Ce courriel a été envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.

6 Valobat Opérateur

Créer votre mot de passe

Mot de passe:

Répéter votre mot de passe:

Oui, j'ai lu et j'accepte sans réserve les Conditions Générales d'Utilisation.

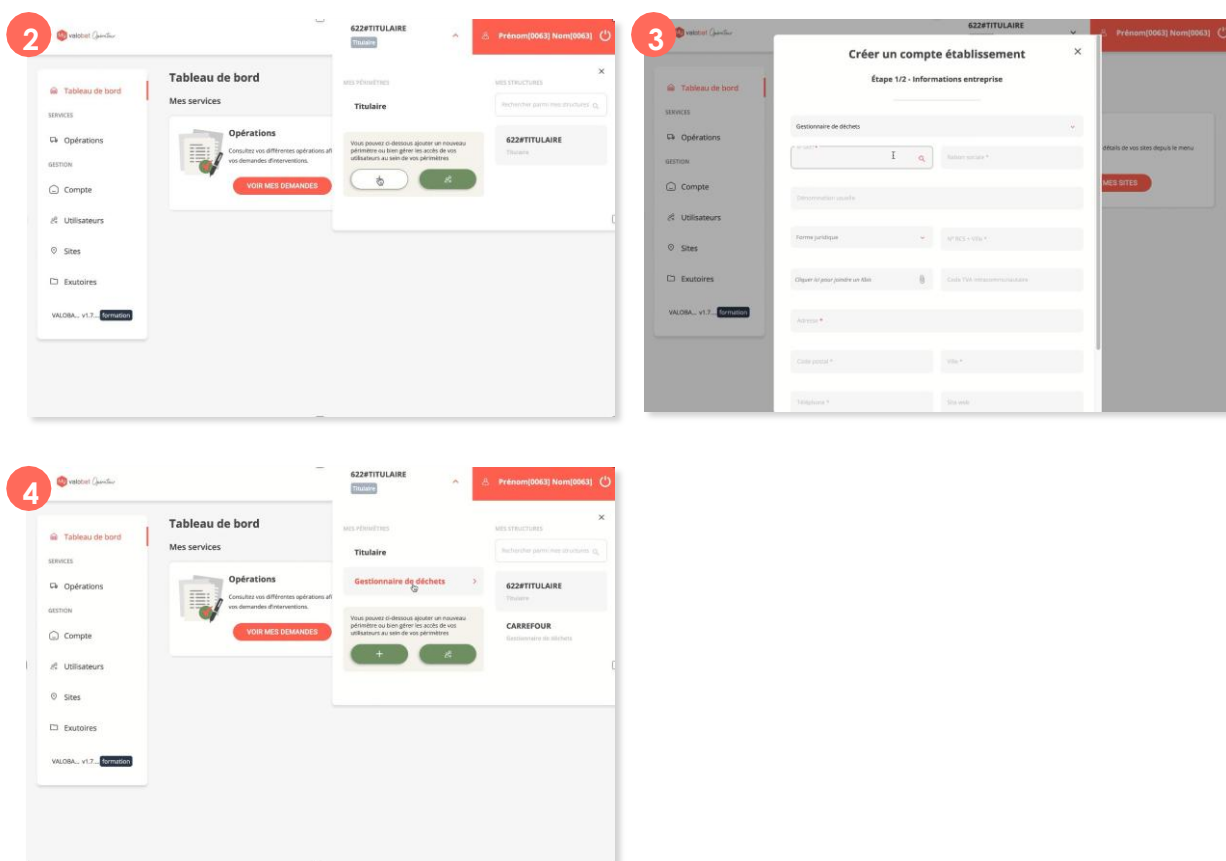
[CRÉER MON COMPTE](#)

GUIDE UTILISATEUR VERSION GESTIONNAIRE DES DÉCHETS

CRÉER SON COMPTE

2/ J'ai déjà un compte sur un autre périmètre

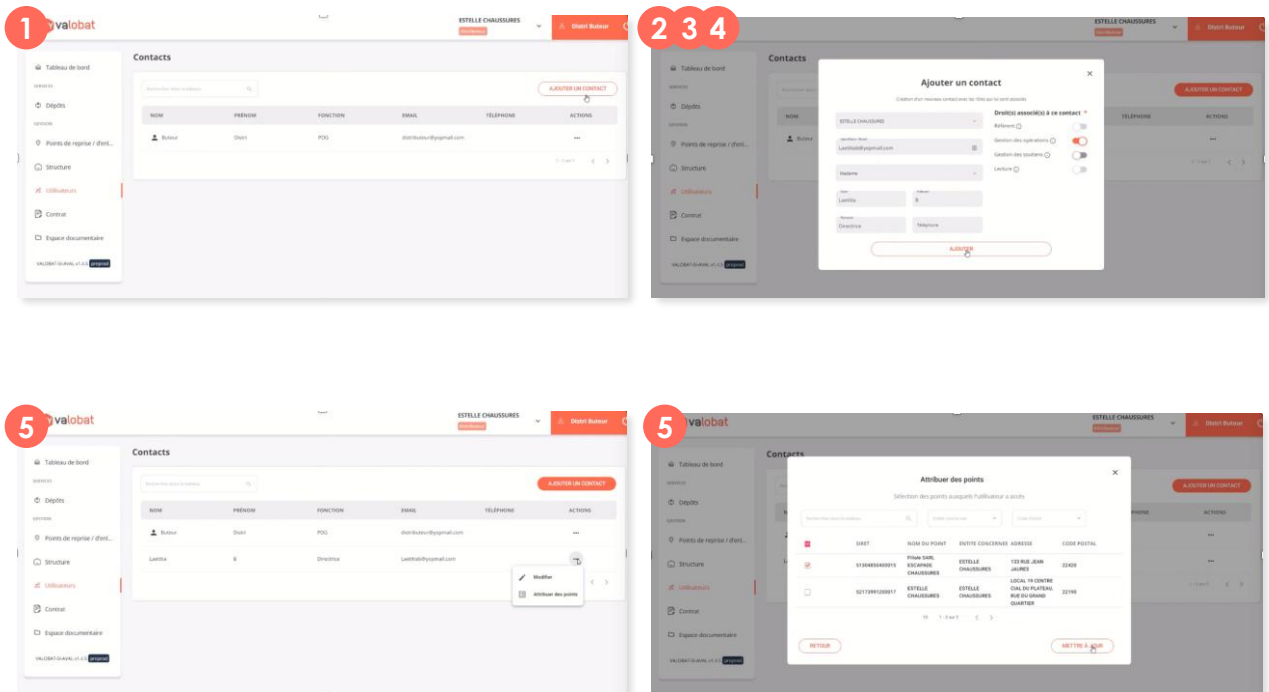
1. Si vous avez déjà un compte existant (DCT PRO, titulaire...), **il faut se connecter à partir de votre compte** pour créer ensuite un nouveau profil.
2. **Ajouter ensuite un nouveau périmètre** en cliquant sur la flèche à côté de votre nom dans le menu de connexion en haut à droite puis cliquer sur « + ».
3. Renseignez alors le formulaire en choisissant « **Gestionnaire de déchets** » dans le cadre « Périmètre de la structure ».
4. Après avoir créé votre établissement, **vérifier que le périmètre qui s'affiche en haut de l'application est bien celui de « gestionnaire de déchets »** (sinon sélectionner le en haut à droite).
5. Vous avez alors accès à votre tableau de bord gestionnaire de déchets.



GUIDE UTILISATEUR VERSION GESTIONNAIRE DES DÉCHETS

AJOUTER DES UTILISATEURS

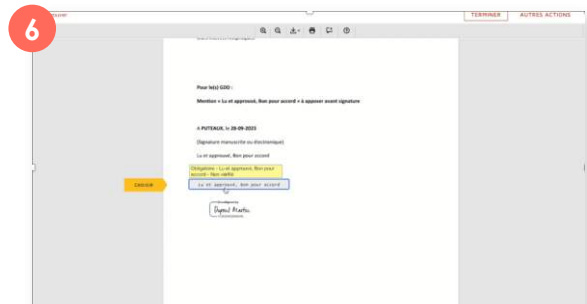
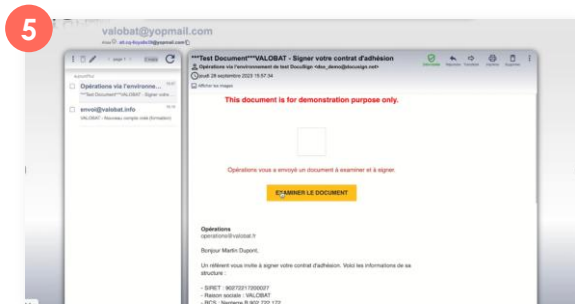
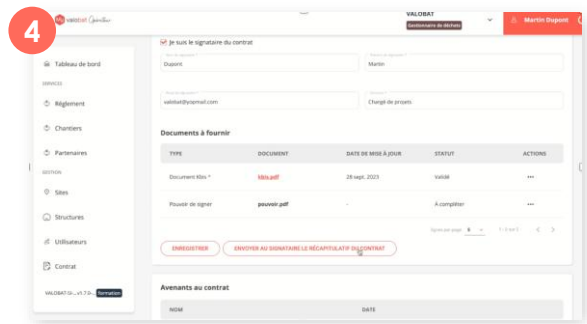
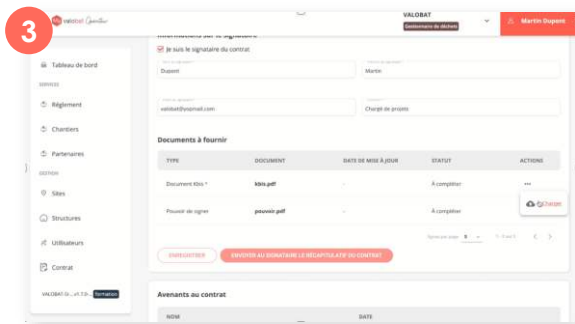
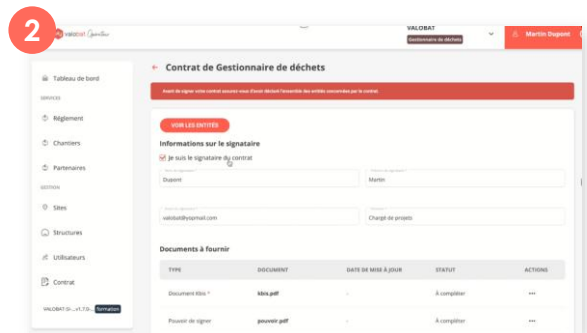
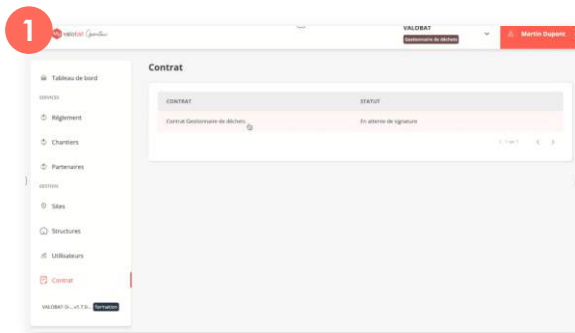
1. Cliquer sur l'onglet « **utilisateurs** » puis faire « **ajouter un contact** ».
2. **Remplir les informations** : choix de l'organisme, définition de l'email...
3. **Affecter des droits**. Par défaut quand une personne crée un nouveau compte, elle est la référente et a tous les droits. On peut soit mettre référent (accès à tout), ou gestion des opérations (pouvoir demander des bennes).
4. Cliquer sur « **ajouter** ».
5. **Affecter des points de reprise**. Sur la liste des contacts, on va cliquer sur les trois « ... » sous Actions et définir sur quels points de reprise le contact va travailler.



GUIDE UTILISATEUR VERSION GESTIONNAIRE DES DÉCHETS

SIGNER UN CONTRAT

1. **Cliquer sur l'onglet « contrat »** puis cliquer sur « contrat gestionnaire de chantiers ».
2. **Cliquer sur « je suis le signataire du contrat »** pour remplir automatiquement les informations si vous êtes signataire, sinon rentrer les informations.
3. **Charger les documents** pour compléter le dossier (ex. Kbis) dans la partie « documents à fournir ». Cliquer sur les « ... » pour ajouter des documents.
4. **Faire « enregistrer »** (brouillon) ou « **envoyer au signataire** » le récapitulatif du contrat.
5. Un **mail automatique DocuSign va être envoyé** pour signer le contrat.
6. **Signer le contrat.** Il est ensuite indiqué signé sur l'application.



GUIDE UTILISATEUR VERSION GESTIONNAIRE DES DÉCHETS

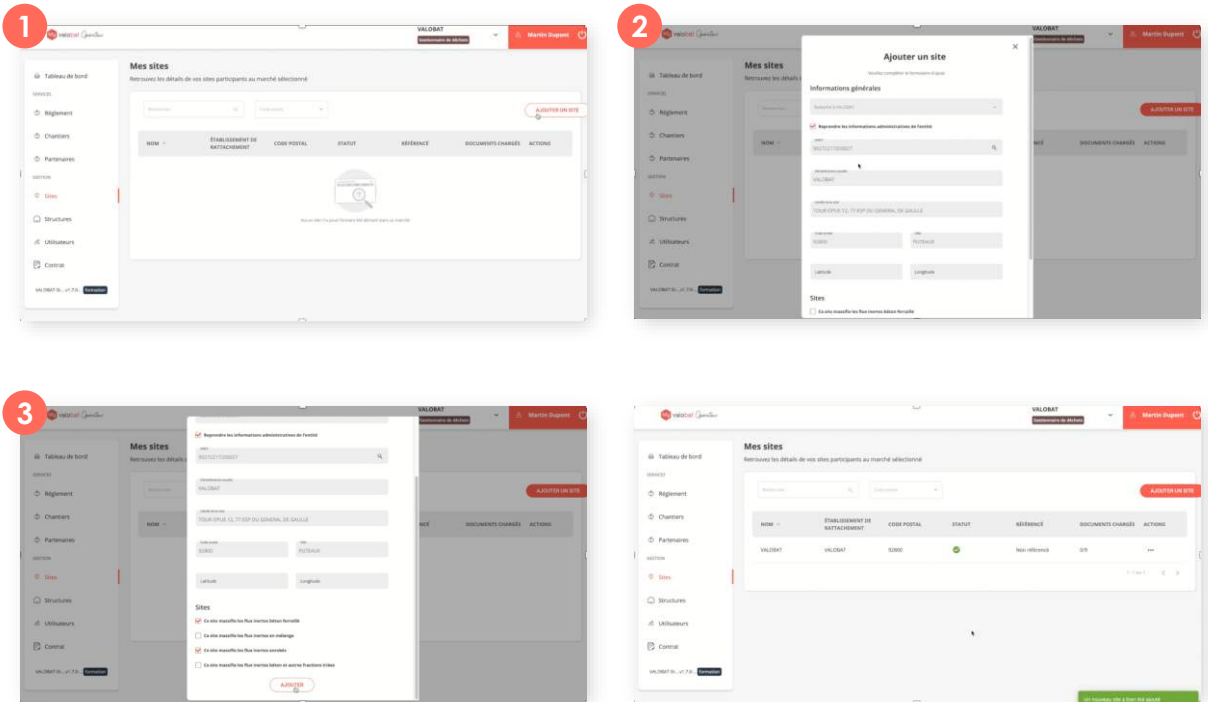
DÉCLARER LES SITES DE MASSIFICATION

Il s'agit des sites où physiquement les déchets seront massifiés.

1. **Cliquer sur l'onglet « sites »** puis faire « **ajouter un site** »
2. **Renseigner les informations relatives au site.** Vous pouvez reprendre les informations de l'établissement de rattachement s'il s'agit du même site
3. **Indiquer les déchets** que vous souhaitez gérer (béton ferraillé, inertes en mélange...)

Tant qu'aucun chantier n'a été attribué au site, il n'y a pas d'action possible.

L'attribution des chantiers se fait par les Entreprises de travaux sur l'extranet de Valobat.



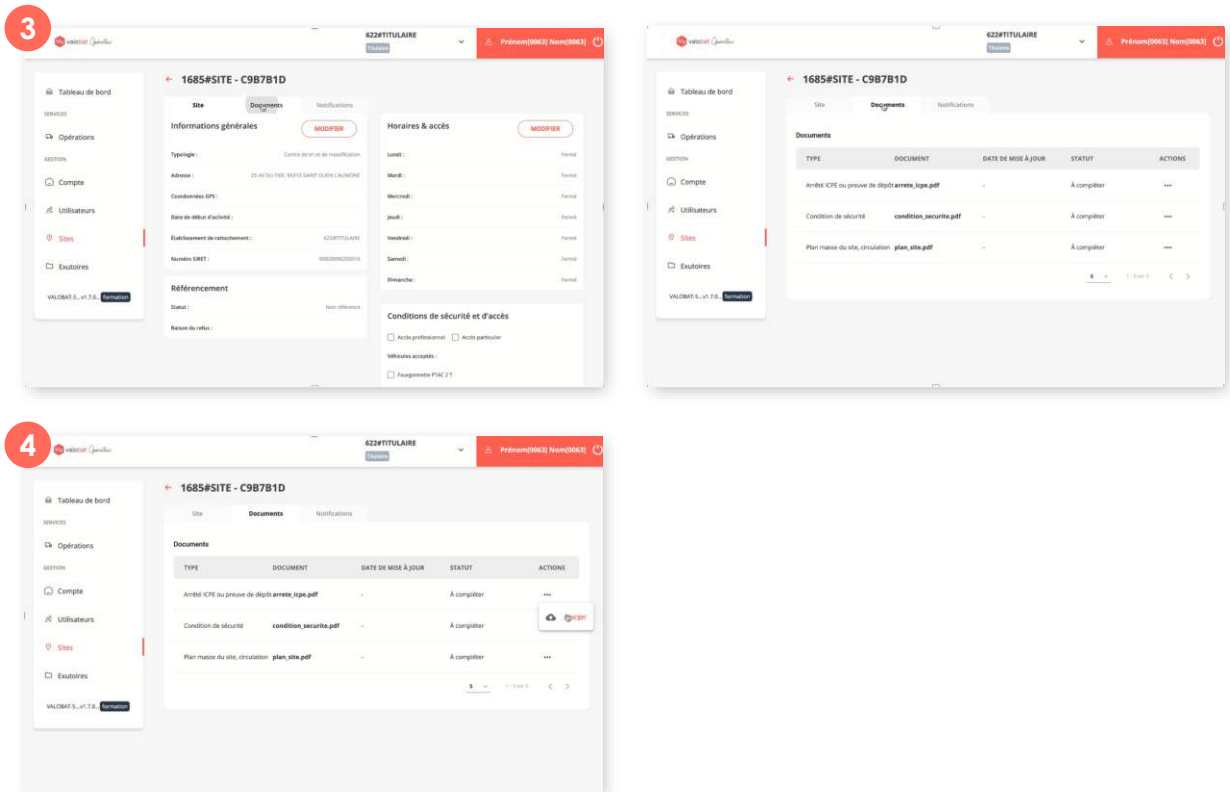
GUIDE UTILISATEUR VERSION GESTIONNAIRE DES DÉCHETS

TÉLÉCHARGER LES DOCUMENTS

Il est nécessaire de charger tous les documents avant de demander le référencement d'une structure ou d'un site. Si certains documents ne sont pas disponibles, il est possible de faire une attestation sur l'honneur indiquant qu'ils ne sont pas obligatoires pour l'exploitation du site concerné (exemple du portique de radioactivité).

1. Les documents doivent être ajoutés au niveau de la structure et au niveau du site si existant.
2. **POUR UNE STRUCTURE**, les documents sont à charger avant la signature du contrat (voir partie « [signer un contrat](#) »)
3. **POUR UN SITE**, sélectionner le site créé précédemment.
4. Dans la fiche du site, un onglet « **documents** » apparaît. Il faut cliquer sur les trois points « ... » à côté de chaque document pour télécharger le document souhaité.

Une fois les documents téléchargés et le dossier complet, vous pouvez le soumettre pour validation à Valobat.



GUIDE UTILISATEUR VERSION GESTIONNAIRE DES DÉCHETS

GÉRER LE RÉFÉRENCEMENT

Attention, il est nécessaire de charger tous les documents (voir « [télécharger les documents](#) ») avant de demander le référencement.

1. **Cliquer sur l'onglet « sites »** puis cliquer sur le site défini auparavant.
2. **Remplir les informations sur le site avant référencement** : horaires, accès, conditions d'accès, types de mise en filière
3. **Cliquer sur le bouton « demander le référencement »**. Il est possible de faire une demande pour la structure et une demande pour chacun des sites rattachés à la structure.
4. **La demande de référencement est envoyée au gestionnaire de Valobat** qui la voit dans son tableau de référencement et pourra la valider.

Une fois que la structure ou le site est référencé, ils sont disponibles dans le choix des lots de chantiers pour les entreprises de travaux.

The screenshots illustrate the process of requesting a site reference in the Valobat system:

- Screenshot 1:** Shows the 'Mes sites' (My sites) page. A table lists sites with columns for 'NOM', 'ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT', 'CODE POSTAL', 'STATUT', 'RÉFÉRENCE', and 'DOCUMENTS CHARGÉS'. A red 'Ajouter un site' button is visible.
- Screenshot 2:** Shows the 'Informations générales' (General information) form for a site. It includes fields for 'Type', 'Adresse', 'Coordonnées GPS', 'Date de début d'activité', 'Établissement de rattachement', and 'Niveau SIRET'. There are 'Ajouter' buttons for 'Horaires & accès' and 'Conditions de sécurité et d'accès'. A red 'Demander le référencement' button is prominent.
- Screenshot 3:** Shows the same form with a modal dialog box titled 'Demander le référencement' (Request reference) overlaid. The dialog contains the text: 'Êtes-vous sûr de vouloir demander le référencement du site ? Un email sera envoyé au gestionnaire afin de lui soumettre la demande.' and has 'Annuler' and 'Valider' buttons.

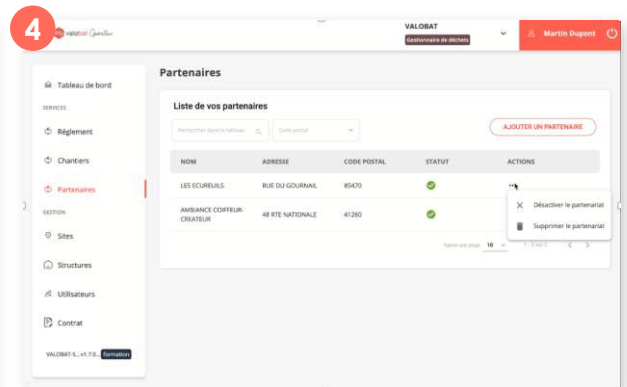
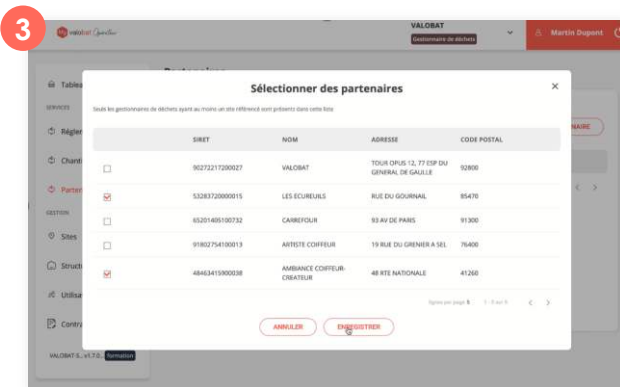
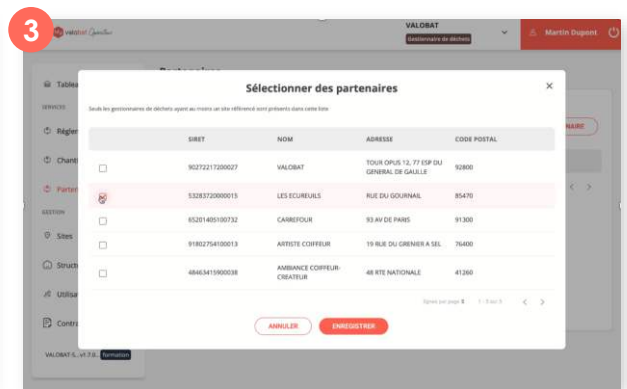
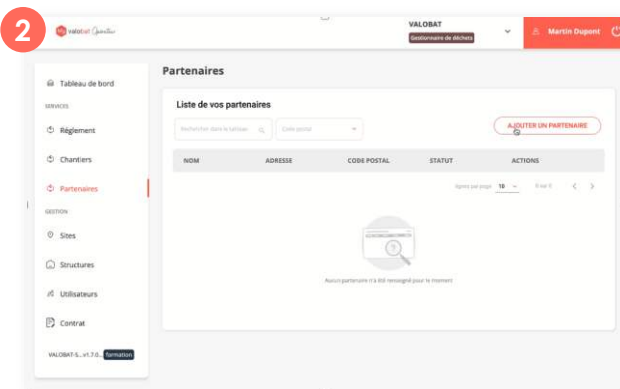
GUIDE UTILISATEUR VERSION GESTIONNAIRE DES DÉCHETS

AJOUTER UN PARTENAIRE

Le partenaire est un prestataire à qui le Gestionnaire de déchets sous-traite la massification.

Pour l'ajouter dans lors du référencement, voici les étapes :

1. **Cliquer sur l'onglet partenaire** dans le menu à gauche
2. **Cliquer sur « ajouter un partenaire »**
3. **Sélectionner un partenaire** à partir de la liste suggérée **et faire « enregistrer »**. Il faut que le partenaire soit déjà référencé en tant que gestionnaire de déchets dans MVO pour apparaître dans cette liste.
4. **Le partenaire apparaît ensuite dans la liste** des partenaires du GDD. Il peut ensuite les supprimer ou les désactiver si besoin.



GUIDE UTILISATEUR VERSION GESTIONNAIRE DES DÉCHETS

CONFIGURER LES LOTS AFFECTÉS

Une entreprise de travaux défini et attribue ses lots au gestionnaire de déchets.

1. Le gestionnaire des déchets retrouve les lots dans la rubrique « **chantiers** ».
2. **Configurer le lot en cliquant sur le lot puis sur « + »** : remplir la référence interne, le type de flux, les contenants, la date de la première dépose et sélectionner un point de destination.
3. **Cliquer sur « enregistrer »** pour valider les données.

LA RÉFÉRENCE CHANTIER est une donnée obligatoire à remplir, il s'agit de la référence interne du chantier.

UN PARTENAIRE est un prestataire à qui le Gestionnaire de déchets sous-traite la massification des déchets (voir « [ajouter un partenaire](#) »).

UN DESTINATAIRE est le site où se fera la massification parmi la liste des sites renseignés s'il n'y a pas de partenaire.

The screenshots illustrate the following steps:

- Step 1:** Accessing the 'Chantiers' section and viewing the 'Liste des lots à configurer' table. The table lists two lots: 'Lot1' and 'Lot2', both associated with 'Entreprise test' and 'Chantier test'.
- Step 2:** Clicking on a lot (e.g., 'Lot2') to open the 'Configuration du lot' form.
- Step 3:** Filling out the configuration form with required data:
 - Référence Chantier Interne: 987
 - Flux: Travaux
 - Contenant: Sac poubelle
 - Première dépose: 23/10/2023
 - Partenaire: (selected)
 - Destination: TOUR OPUS 12, 77 ESP DU GENERAL DE GAULLE 92800 PUTEAUX
- Step 4:** Clicking the 'ENREGISTRER' button to save the configuration.

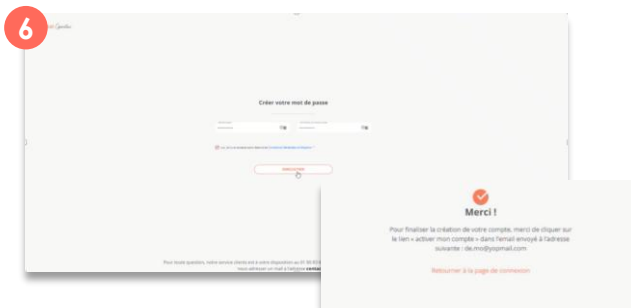
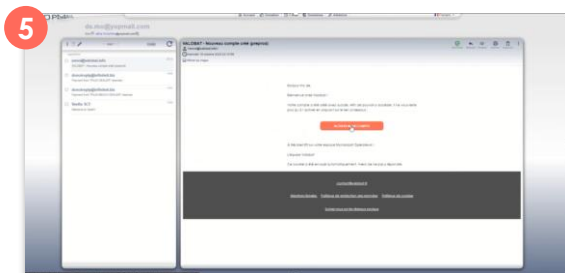
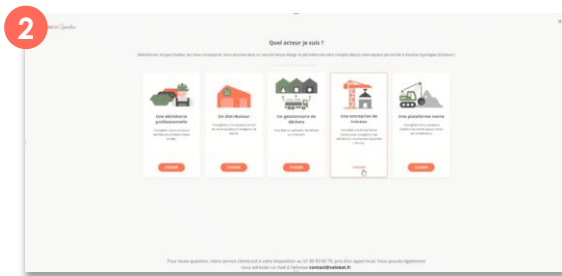
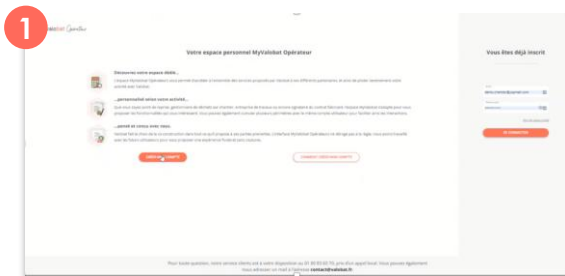
ANNEXE 2

Procédure de création
du compte entreprise de
travaux et de
remplissage de la fiche
chantier sur le SI Valobat

GUIDE UTILISATEUR ENTREPRISE DE TRAVAUX

CRÉER SON COMPTE ÉTABLISSEMENT

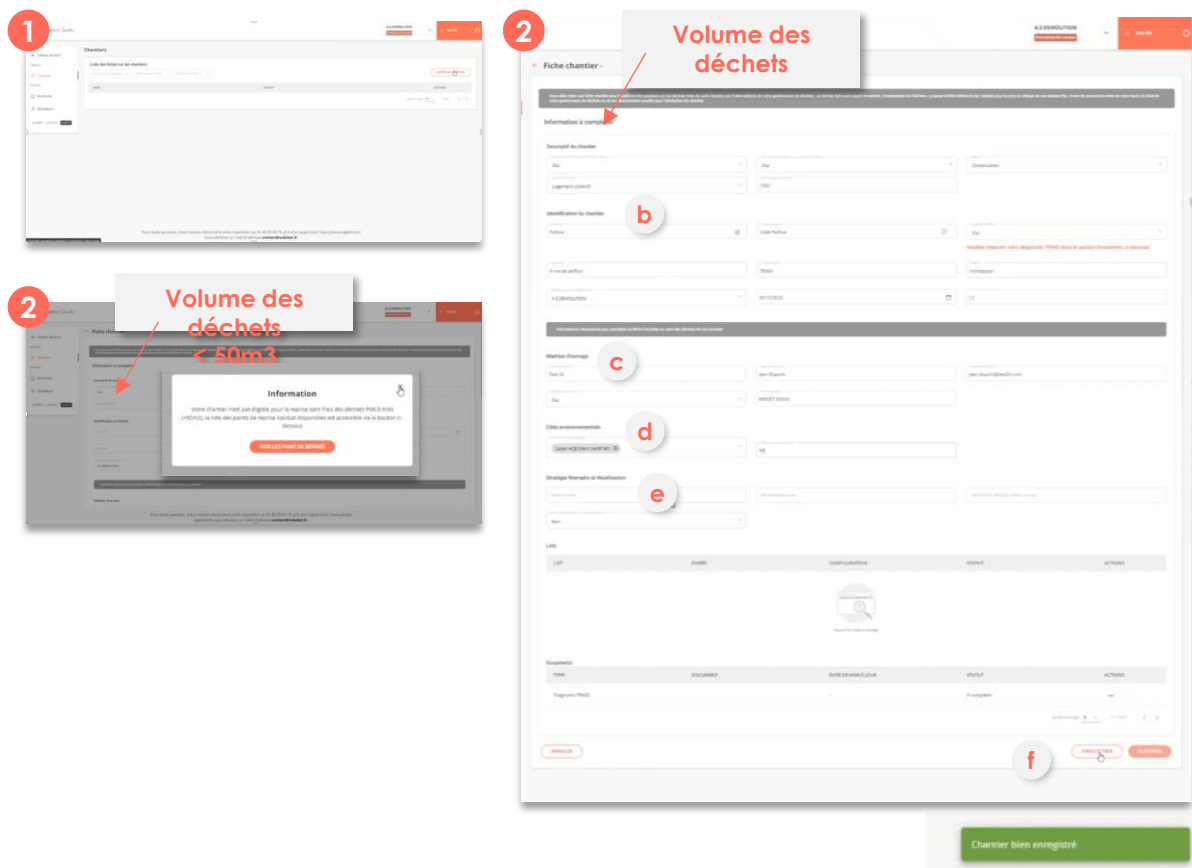
1. Sur l'application, cliquer sur « **créer mon compte** ».
2. Puis sélectionner une **entreprise de travaux** et cliquer sur « **choisir** ».
3. Sur le formulaire :
 - **remplir le numéro de SIRET et le numéro RCS** de l'entreprise, les informations vont se compléter automatiquement à partir de la base Insee.
 - Ajouter le Kbis
 - Certaines informations sont à compléter (comme le numéro de téléphone).
4. Il faut ensuite **créer un utilisateur référent**: nom, prénom, fonction, email, téléphone (facultatif) puis cliquer sur « **suivant** ».
5. Un **mail automatique est envoyé**, il faut le consulter et appuyer sur « **activer mon compte** » pour le valider.
6. Il faut ensuite **saisir un mot de passe** qui sera redemandé pour la première connexion.



GUIDE UTILISATEUR ENTREPRISE DE TRAVAUX

CRÉER UNE FICHE CHANTIER

1. Aller dans l'espace chantier et cliquer sur le bouton « **créer un chantier** » et remplir les informations.
2. Remplir la fiche chantier :
 - INFORMATIONS**
 - « **volume des déchets supérieur à 50m³** » : oui ou non
 - « **surface disponible pour la zone de tri supérieur à 40m²** » : oui ou non
 - « **nature** » : construction, déconstruction, rénovation
 - « **type de bâtiment** » : logement individuel, logement collectif, non résidentiel
 - « **surface plancher** »
 - IDENTIFICATION DU CHANTIER** : « Intitulé » et « code chantier » (à définir par l'entreprise); « diagnostic PEMD » (à importer dans les documents) ; adresse, code postal, ville, date de démarrage et durée
 - MAITRISE D'OUVRAGE** : son nom, le contact, l'email, s'il a un BE environnement et lequel.
 - CIBLE ENVIRONNEMENTALE** : certifications requises (chantier vert, faible nuisance, HQE ...) et cible de tri attendue
 - STRATÉGIE DE RÉEMPLOI** (si une entreprise va venir récupérer des déchets pour les réutiliser) : raison sociale, responsable du projet, objectifs et mise en relation avec un acteur du RR.
 - Faire « **enregistrer** »



GUIDE UTILISATEUR ENTREPRISE DE TRAVAUX

AFFECTER DES LOTS

1. Une fois qu'un chantier a été enregistré, la possibilité d'ajouter des lots va apparaître.
2. On va cliquer sur « **ajouter un lot** » puis donner un **nom** et une **durée** sur le lot. *Normalement la date de chantier doit avoir lieu après la déclaration du chantier. Sur l'application, on ne peut pas faire une rétroactivité si un chantier a déjà commencé. Néanmoins il est possible de contacter un référent Valobat pour analyser les éléments et valider la rétroactivité du chantier.*
3. Dans la liste de sélection, on va aussi **choisir un gestionnaire des déchets** (GDD) en cochant une case puis faire « **soumettre** »
4. Les lots ont ensuite un statut « **à configurer** » et passe à « **actif** » quand il est configuré par le GDD.

A noter :

Dans la liste apparaissent les gestionnaires de déchets déjà référencés par Valobat. S'il n'y a pas de gestionnaire des déchets référencé, une option permet d'inviter un nouveau gestionnaire de chantier à se référencer.

Voir partie « [inviter un gestionnaire des déchets à se référencer](#) »

DÉFINITION « QU'EST-CE QU'UN LOT DE CHANTIER ? »

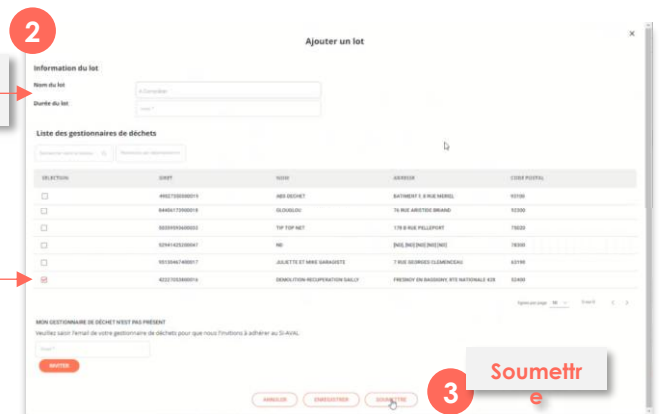
Un lot correspond à une portion autonome d'un ouvrage, déterminée lors du découpage du projet, et qui regroupe des travaux cohérents réalisables par une seule entreprise (qui représente un corps de métier).

EXEMPLES :

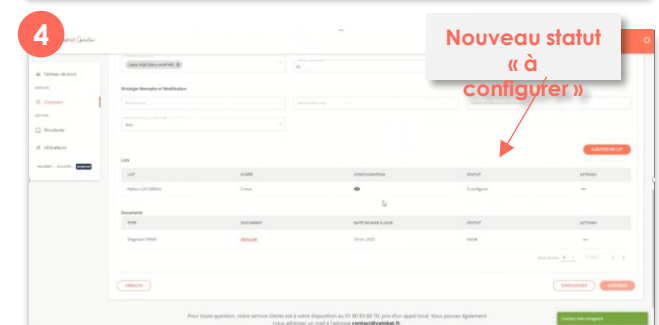
- Démolition,
- Gros œuvre
- Doublage, faux plafond, cloisons et isolation
- Menuiseries aluminium et bois
- Plomberie et sanitaires
- Chauffage et climatisation...



Indiquer un nom et une durée



Sélectionner un GDD



GUIDE UTILISATEUR ENTREPRISE DE TRAVAUX

INVITER UN GESTIONNAIRE À SE RÉFÉRENCER

1. S'il n'y a pas de gestionnaire des déchets dans la liste, il est possible d'en ajouter un nouveau.
2. Dans la partie « **attribuer des gestionnaires de déchets au lot** », descendre en bas de la liste sur « mon gestionnaire de déchets n'est pas présent ».
3. **Indiquer l'email du gestionnaire** que vous souhaitez référencer pour que Valobat l'invite sur la plate-forme et lui suggère de se référencer.

Attribuer des gestionnaires de déchets au lot

Liste des gestionnaires de déchets

Rechercher dans le tableau Recherche par département

Selection	Siret	Nom	Adresse	Code postal
<input type="checkbox"/>	90272217200027	VALOBAT	TOUR OPUS 12, 77 ESP DU GENERAL DE GAULLE	92800
<input type="checkbox"/>	50847460800017	A QUICK ONE	45 RUE MARX DORMOY	75018
<input type="checkbox"/>	53283720000015	LES ECUREUILS	RUE DU GOURNAIL	85470
<input type="checkbox"/>	33960966101624	IDVERDE	4 AV ANDRE MALRAUX	92300
<input type="checkbox"/>	45124283800014	TRANSPORTS BRANGEON	LE PELICAN, 7 RTE DE MONTJEAN	49620
<input type="checkbox"/>	34050547800016	CENTRE RELAXATION PHYTO ESTHETIQUE	41 PAS DES PANORAMAS	75002
<input type="checkbox"/>	65201405100732	CARREFOUR	93 AV DE PARIS	91300
<input type="checkbox"/>	91802754100013	ARTISTE COIFFEUR	19 RUE DU GRENIER A SEL	76400
<input type="checkbox"/>	48463415900038	AMBIANCE COIFFEUR-CREATEUR	48 RTE NATIONALE	41260
<input type="checkbox"/>	49002428800014	PRIMARK	ZI 2, 9 CHE DE LA VIEILLE FERME	33650

lignes par page 10 1 - 10 sur 11

Mon gestionnaire de déchet n'est pas présent

Veuillez saisir l'email de votre gestionnaire de déchets pour que nous l'invitions à adhérer au SI-AVAL

Email *

Indiquer l'email du GDD pour qu'il soit invité

Cliquer sur inviter

L'invitation a bien été envoyée !

ANNEXE 3

Procédure de demande
d'évacuation des flux en
opérationnel sur le SI
Valobat pour les GDD

MODE OPÉRATEUR À DESTINATION DES GDD EVACUATION DES FLUX PMCB DEPUIS VOS SITES DE MASSIFICATION

Introduction

Les flux concernés par la REP PMCB sont : bois, plâtre, plastiques, inertes, métaux, menuiseries vitrées, laine de verre, laine de roche et mono-flux destiné à la valorisation.

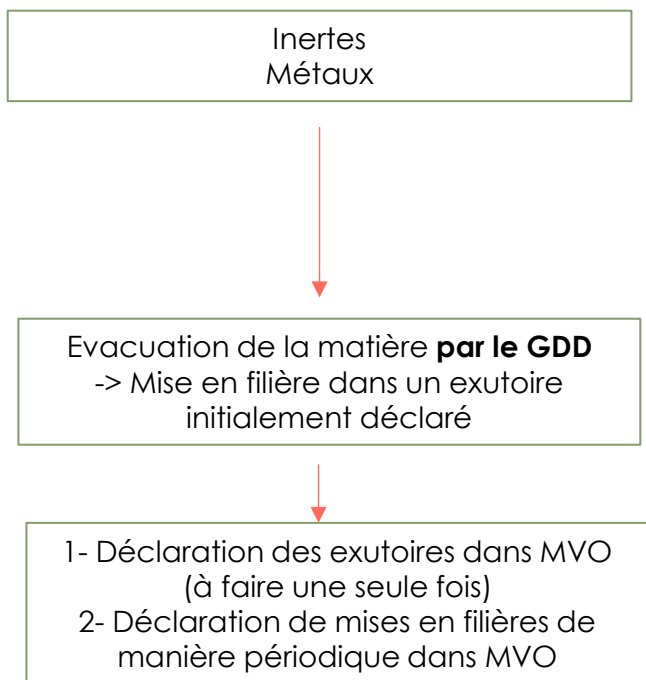
Il existe deux schémas logistiques pour l'évacuation depuis vos sites de massification (synoptique ci-dessous) :

- schéma financier
- schéma opérationnel

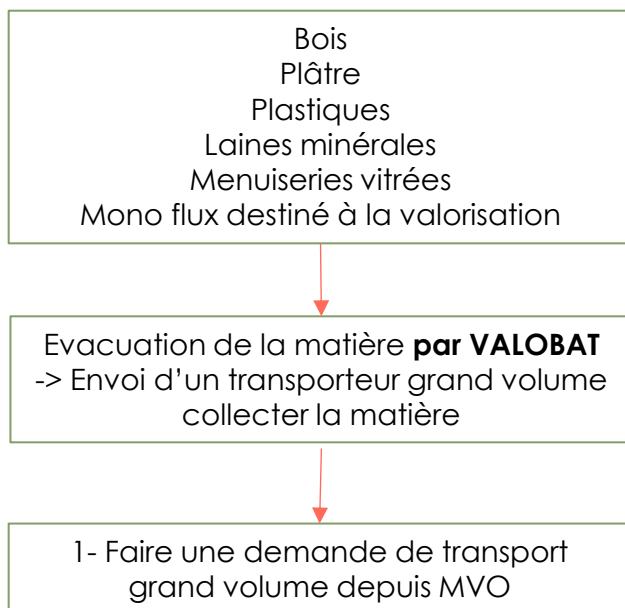
Ce mode opératoire vous présente de manière détaillée les deux schémas et les actions à mener à chaque étape.

Synoptique :

Flux financiers



Flux opérationnels



MODE OPÉRATEUR À DESTINATION DES GDD EVACUATION DES FLUX PMCB DEPUIS VOS SITES DE MASSIFICATION

1. Déclaration de vos exutoires dans MVO

1.1 Pourquoi déclarer un exutoire

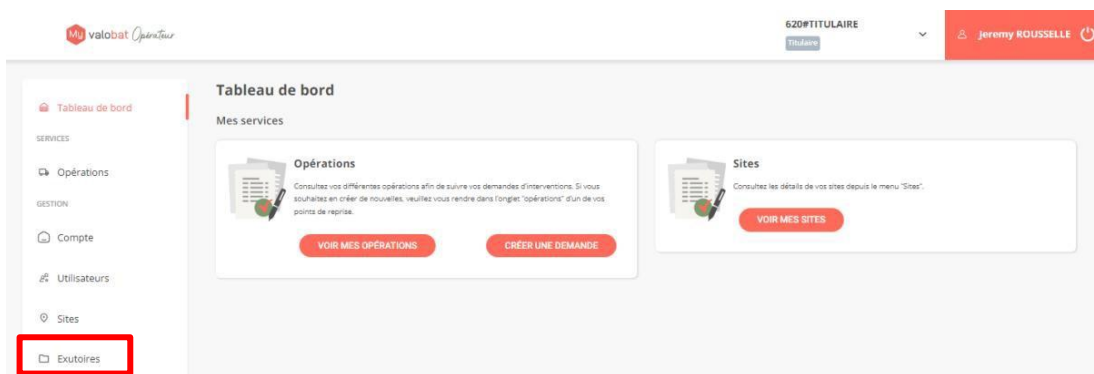
La déclaration des exutoires dans le système d'information de VALOBAT - MyValobat Opérateur (MVO) vous permet d'enregistrer les mises en filière réalisées. Ces mises en filières ainsi déclarées permettent à Valobat d'en valider la bonne réalisation et de les prendre en compte dans la facturation (Bons à Facturer).

MVO vous permet de déclarer vos différents exutoires pour les flux dont vous gérez la mise en filière à savoir les inertes et métaux.

Vous avez la possibilité de référencer autant d'exutoires que nécessaire (plusieurs exutoires possible pour un même flux)

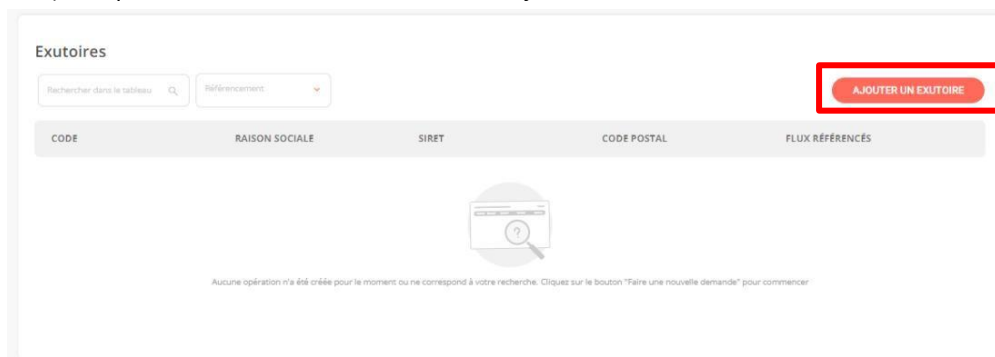
1.2 Ajout d'un exutoire

Sur la page d'accueil, cliquer dans les menus de gauche sur le bouton « Exutoires » :



Par défaut, aucun exutoire n'est référencé. Afin d'en créer un :

a) Cliquer sur le bouton en haut à droite « Ajouter un exutoire » :



MODE OPÉRATEUR À DESTINATION DES GDD EVACUATION DES FLUX PMCB DEPUIS VOS SITES DE MASSIFICATION

- b) Une nouvelle fenêtre s'ouvre. Sélectionner le pays de localisation de l'exutoire et indiquer son SIRET. En bout de ligne, cliquer sur la loupe ; les autres champs se complètent automatiquement :

- c) En bas du formulaire, cliquer sur « AJOUTER », puis :
- **Cas 1 : L'exutoire n'a pas encore été créé**, suivez la procédure ci-dessous
 - **Cas 2 : l'exutoire a déjà été créé par un autre utilisateur Valobat**, vous n'avez aucun justificatif à fournir

FLUX	TRAITEMENT	DATE DE RÉFÉRENCIEMENT	STATUT
Inertes	R05 - Valorisation matière de déchets inertes à des fins de remblaiement de carrières	08/01/2024	Référéncé
Métaux	R04 - Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	08/01/2024	Référéncé

Si tel est le cas, la configuration de cet exutoire est terminée.
Sinon, merci de suivre le mode opératoire ci-dessous.

1.3 Configuration de votre exutoire

Trois onglets sont présents dont deux sont à renseigner :

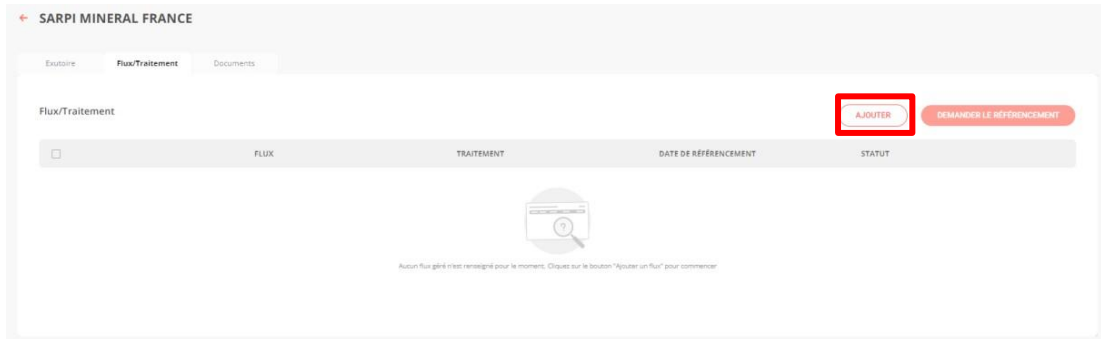
- **Exutoire** : regroupe les informations administratives
- **Flux/traitement** : indique les flux pris en charge et le mode de traitement
- **Documents** : documents liés à l'exutoire

MODE OPÉRATOIRE À DESTINATION DES GDD EVACUATION DES FLUX PMCB DEPUIS VOS SITES DE MASSIFICATION

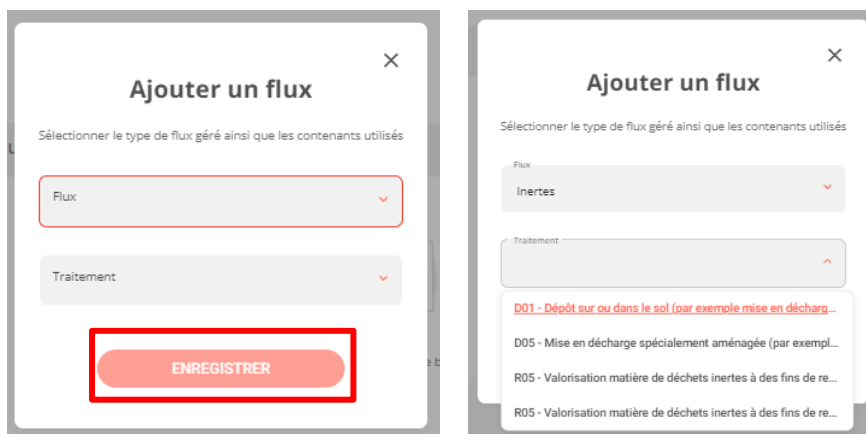
- 1 Dans l'onglet « Documents » :
Ajouter l'arrêté ICPE de l'exutoire. Pour cela, cliquer sur « ... » (en bout de ligne) puis « charger »



- 2 Dans l'onglet « flux/traitement » :
Vous pouvez visualiser les flux déjà référencés ainsi que leurs modes de traitement. Si le flux qui vous concerne n'est pas référencé, cliquer sur le bouton en haut à droite « Ajouter »



Une nouvelle fenêtre s'ouvre pour sélectionner le flux concerné et le mode de traitement lié.
Cliquer sur enregistrer lorsque vous avez sélectionné et vérifié le FLUX et le TRAITEMENT associé.

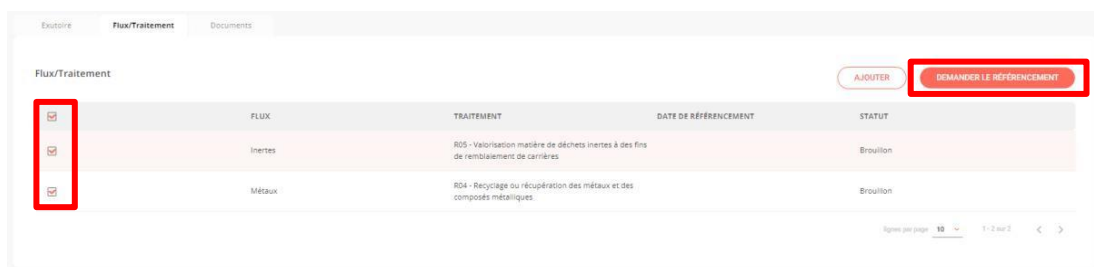


MODE OPÉRATEUR À DESTINATION DES GDD EVACUATION DES FLUX PMCB DEPUIS VOS SITES DE MASSIFICATION

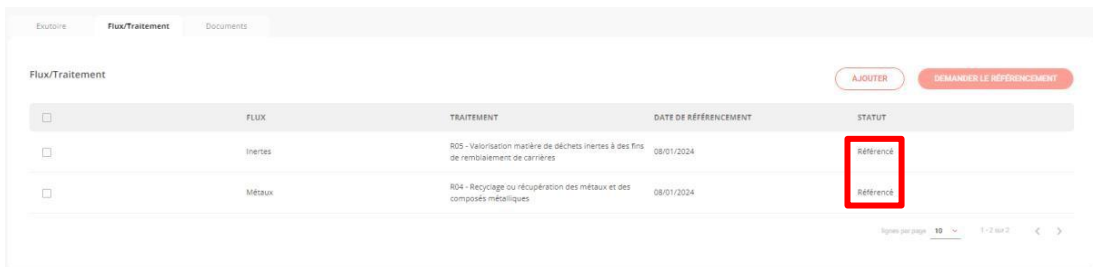
ATTENTION : il n'est pour l'instant pas possible de modifier un mode de traitement dès sa sélection (statut « brouillon »). Veuillez à bien sélectionner le mode de traitement adapté dès sa sélection ou nous contacter pour toute modification [correction en cours].

La ligne que vous venez de créer apparait dans votre exutoire, dans l'onglet « flux/traitement ». Ajouter autant de ligne que de flux concernés par cet exutoire via le bouton « Ajouter »

IMPORTANT : une fois l'ensemble des flux concernés créés, **cocher les cases en début de chaque ligne** et cliquer en haut à droite sur « **Demander le référencement** ». Le statut de la ligne passe de « Brouillon » à « **En attente de référencement** » :



A ce moment-là, Valobat est prévenu et va contrôler les informations (arrêté ICPE, flux et mode de traitement associé). Si toutes les informations sont correctes, VALOBAT référencera les flux au sein de l'exutoire. Le statut de la ligne passera en « **Référencé** ». Si des erreurs sont remontées, VALOBAT refusera le référencement en indiquant en commentaire le motif.

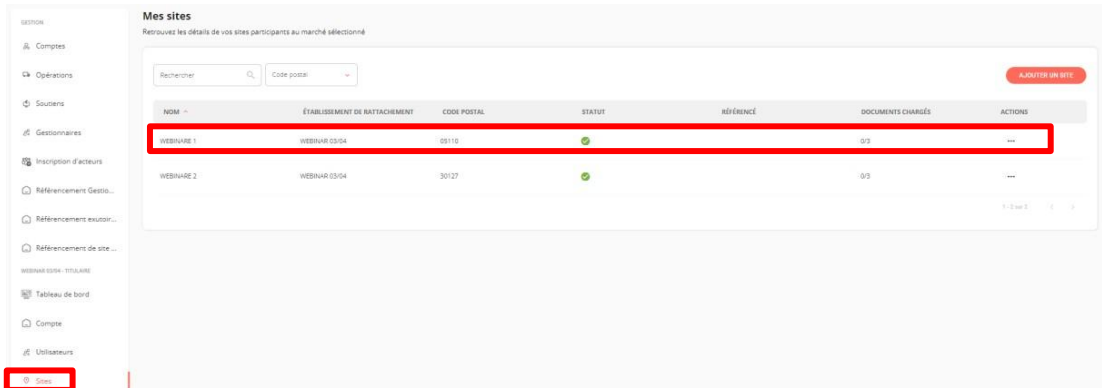


MODE OPÉRATEUR À DESTINATION DES CTM ET GDD EVACUATION DES FLUX PMCB DEPUIS VOS SITES DE MASSIFICATION

2. Evacuation des flux opérationnels

2.1 Cas général : vous êtes uniquement site de massification

a) Dans le menu de gauche, cliquer sur « site » puis sélectionner le site de massification concerné



b) Cliquer sur l’onglet opération puis sur « Faire une nouvelle demande »



c) Une nouvelle fenêtre s’ouvre. Compléter le formulaire en choisissant :

- a. **Marché** : M02A – Transport / logistique
 - b. **Flux** : flux souhaité
 - c. **Date** : indiquer la date souhaitée de l’évacuation réalisée
 - d. **Commentaire** : indiquer tout commentaire utile pour la prise en charge du flux
- ➔ Cliquer sur « Confirmer ma demande »

Demande de prestation
Veuillez compléter le formulaire de demande

Webinar 1

M02A - Transport / Logistique

Pâtres

POBA - Transport

FMA

VEOLIA ONYX EST LUDRES II

Date opération
05/04/2024

Commentaire (Optionnel)

CONFIRMER MA DEMANDE

ANNEXE 4

Procédure de
déclaration des
tonnages et de
demande des soutiens
sur le SI Valobat

PROCESSUS DE DÉCLARATION DES OPÉRATIONS CHANTIERS

PROCESSUS DE DÉCLARATION
DES OPÉRATIONS CHANTIERS

Contexte : Ce processus est conçu pour simplifier et standardiser la collecte d'informations liées aux opérations chantiers, en garantissant l'exactitude des données grâce à la validation par Valobat et en fournissant une documentation adéquate sous la forme de pièces jointes.

Accès au système de déclaration :

- Accéder à l'onglet « Collecte » afin de déclarer les opérations chantiers.
- Sur la page d'accueil, cliquer sur "Déclarer une nouvelle collecte" pour commencer une nouvelle déclaration.

Collecte des gestionnaire de déchets

Retrouver et déclarer ici chacune de vos collectes afin d'alimenter vos soutiens.

PERIODE	CHANTIER	LOT	DESTINATION	CONTENANT	FLUX	TONNAGE	% FLUX PARCB	ROTATION	PARTENAIRE	DOCUMENTS	ACTIONS
Décembre 2023	Chantier 1710.B00.A	ASA	8 Rue Métal	Multi Borne 15 m3	Inertes - Isolation et autres fractions vitrées	12,3	100 %	15	ABI DECHET	Voir le tableau	
Décembre 2023	Chantier 1710.B00.A	ASA	8 Rue Métal	Multi Borne 15 m3	Inertes - Isolation et autres fractions vitrées	10	100 %	2	ABI DECHET	Voir le tableau	
Décembre 2023	Chantier 1710.B00.A	ASA	8 Rue Métal	Multi Borne 15 m3	Inertes - Isolation et autres fractions vitrées	3,3	100 %	1	ABI DECHET	Voir le tableau	
Décembre 2023	Chantier 1710.B00.A	ASA	8 Rue Métal	Multi Borne 15 m3	Inertes - Isolation et autres fractions vitrées	9	100 %	-2	ABI DECHET	Voir le tableau	
Janvier 2024	Chantier 20240117	GD+TCE	8 Rue Métal	Borne 10 m3	Bois	15	100 %	1	ABI DECHET	Voir le tableau	
Janvier 2024	20240122 Chantier A1	GD+TCE	55 RUE DE L'UNION	Borne 12 m3	Inertes - Isolation Renfort	12,5	100 %	5	ABI DECHET	Voir le tableau	
Janvier 2024	20240122 Chantier A1	GD+TCE	8 Rue Métal	Borne 15 m3	Mécaniques vitrées	12,7	100 %	1	ABI DECHET	Voir le tableau	
Janvier 2024	20240122 Chantier A1	GD+TCE	8 Rue Métal	Borne 10 m3	Bois	12,6	95 %	2	ABI DECHET	Voir le tableau	
Novembre 2023	20240122 Chantier A1	GD+TCE	8 Rue Métal	Borne 10 m3	Bois	100	100 %	1	ABI DECHET	Voir le tableau	

Saisie des informations générales :

- Remplir les détails généraux de la déclaration, y compris la période (mois) concernée par l'opération.
- Sélectionner le chantier associé à l'opération.
- Si l'opération implique plusieurs lots, spécifier les lots attribués.
- Indiquer le flux spécifique lié à l'opération (bois, plâtre, plastique, etc.).
- Les autres champs seront automatiquement pré-remplis à partir des informations validées par Valobat.

PROCESSUS DE DÉCLARATION DES OPÉRATIONS CHANTIERS

Déclarer une collecte ✕

Période *	Flux *
Chantier *	Destination *
Tour figue	Contenant *
Lot *	
Curage	
Tonnage *	
0	
% Flux PMCB *	
100	
Rotation *	
1	

Quantités et rotations :

- Saisir le tonnage total associé à l'opération.
- **Si le flux est le bois, saisir le pourcentage de bois PMCB.*
- Spécifier le nombre de rotations liées à l'opération.

Déclarer une collecte ✕

Période *	Flux *
Chantier *	Destination *
Tour figue	Contenant *
Lot *	
Curage	
Tonnage *	
0	
% Flux PMCB *	
100	
Rotation *	
1	

Documents justificatifs :

- Joindre les documents nécessaires pour étayer la déclaration. Cela peut inclure les bons de pesée, les lettres de voiture.
- Assurer que les pièces jointes sont correctement identifiées avec le code chantier correspondant.

TYPE	DOCUMENT	DATE DE MISE À JOUR	STATUT	ACTIONS
Ticket de pesée *	-		À compléter	...

PROCESSUS DE DÉCLARATION DES OPÉRATIONS CHANTIERS

Demander la validation :

Détails
Type de soutien : Collecte - Plâtres

Traitement
Période : Janvier 2024
Statut : Brouillon

Détail du soutien

PÉRIODE	CHANTIER	LOT	DESTINATION	CONTENANT	FLUX	TONNAGE	% FLUX PMCB	ROTATION	PARTENAIRE	DOCUMENTS
Janvier 2024	WEBINAIRE 08/02	Démolition	14 RUE DELAMBRE	Benne 15 m3	PLATRES	40	100 %	1	MOUSLINE	Voir la liste

lignes par page 10 | 1 - 1 sur 1 | < > >>

DEMANDER LA VALIDATION

Les flux seront pris en charge à partir du mois de leur validation sur la fiche chantier et la déclaration des tonnages ne pourra pas dépasser 3 mois d'antériorité au maximum

Dès lors et afin de soutenir uniquement le bois PMCB sur les chantiers de construction, de rénovation et sur les entrepôts, à partir du 1er juillet 2025, seul 30 % du tonnage déclaré sera pris en charge.

Dans le cas où le bois hors REP fait l'objet d'un marché spécifique de gestion, le GDD et l'entreprise de travaux devront le justifier via une attestation conjointe sur l'honneur ou contrat avec preuve de dépôt. Le soutien sera alors versé sur 100 % du tonnage déclaré.

VALOBAT se réserve le droit de réaliser des audits sur chantier et au sein des entrepôts.

ANNEXE 5

FAQ

PROCESSUS

CHANTIER

CONTRAT

Qu'est-ce qu'un GDD ?

Le Gestionnaire De Déchet (GDD) est la personne morale qui prend en charge la gestion des déchets pour le compte de l'Entreprise de travaux.

J'interviens sur des chantiers de < 50 m³. Suis-je considéré comme un GDD ?

Les flux PMCB issus de chantiers < 50m³ peuvent aussi être repris sans frais par les GDD via la réalisation d'une fiche chantier.

Pouvez-vous préciser le type de flux comptabilisé dans les 50 m³ ?

Il s'agit de 50 m³ de flux PMCB

Comment être référencé comme GDD ?

En créant un compte via notre extranet, en signant le contrat en ligne, en remplissant et chargeant les champs demandés sur <https://myvalobat-operations.valobat.fr/login>

Est-ce qu'il y a une date limite pour être référencé en tant que GDD ?

Le contrat GDD reste disponible sans contrainte de temps

Un GDD peut-il avoir plusieurs contrats avec Valobat ?

Oui, un GDD peut être exploitant d'une Déchèterie professionnelle ou d'une Plateforme d'inertes par exemple. Valobat propose via ces contrats-types des soutiens à la réception des flux triés PMCB

Si nous sommes retenus pour le marché CTM sommes-nous automatiquement référencés en tant que GDD ?

Non, il est nécessaire de vous référencer

Un GDD peut-il être référencé auprès de plusieurs EO ?

Oui

Une entreprise de travaux peut-elle être Gestionnaire de déchets ?

Le Gestionnaire De Déchet (GDD) est la personne morale qui prend en charge la gestion des déchets pour le compte de l'Entreprise de travaux sur le chantier. Donc Si l'entreprise de travaux transporte, met en filière les flux financiers ou massifie les déchets ; elle peut être GDD.

Comment garantir qu'un GDD est en conformité avec la loi et qu'il ne va pas y avoir de concurrence déloyale ?

Le référencement est ouvert à tout acteur qui présente les justifications réglementaires de son activité transport et ou traitement de déchets. Le référencement est validé après contrôle par Valobat des pièces justificatives de transport et/ou ICPE.

DÉCLARATION FICHE CHANTIER

Qu'est-ce qu'une fiche chantier ?

La fiche chantier est initiée par l'Entreprise de travaux ; les informations saisies sont notamment la localisation et la nature du chantier et le(s) GDD qui vont prendre en charge les flux. Le GDD désigné et référencé complète la fiche avec les informations de contenants / de flux / de destination

Qu'est-ce qu'un lot ?

Un lot correspond à une portion autonome d'un ouvrage, déterminée lors du découpage du projet, et qui regroupe des travaux cohérents réalisables par une seule entreprise (qui représente un corps de métier). (Exemple : démolition, gros œuvre, curage, etc.)

Pourquoi on me demande un diagnostic PEMD pour mon chantier ?

Si le chantier fait plus de 1000 m² de démolition et réhabilitation, un diagnostic PEMD est demandé. Cependant, si la date du chantier est ultérieure au 1er juillet 2023 (date à laquelle le diagnostic PEMD est devenu obligatoire), l'entreprise est invitée à charger une pièce justifiant du tri des déchets prévu et des quantités (exemple SOGED ou autre document détaillant les déchets prévus pour le chantier).

Pourquoi on me demande un CAP pour la configuration de mon flux inerte ?

Le CAP (Certificat d'Acceptation Préalable) permet la validation du flux, il indique le mode de traitement de l'inerte (Valobat ne soutiendra pas de l'enfouissement en ISDI pour l'inerte).

Que faire si mon GDD n'est pas référencé par Valobat ?

Vous pouvez l'inviter à se faire référencer depuis la fiche chantier.

La sélection du GDD pour le chantier doit-elle être faite avant ou après l'émission de la fiche chantier ?

Valobat a fait le choix de ne pas modifier le fonctionnement actuel des relations entre l'Entreprise de travaux et son GDD car il existe des déchets en dehors de la REP PMCB produits sur le chantier qui restent à prendre en charge. C'est lors de la négociation commerciale que le GDD peut faire valoir son référencement Valobat et faire bénéficier le chantier d'une reprise sans frais des déchets PMCB triés donc sélection du GDD avant la fiche chantier

Est-ce le chantier qui se déclare sur MyValobat ou la déclaration se fait par la structure centrale pour tous les chantiers ?

La configuration du compte dans MVO prévoit 2 niveaux de structure ; Siège social et établissements ; chaque niveau peut créer une fiche chantier.

On peut choisir parmi tous les GDD ou uniquement ceux que vous avez retenus dans vos appels d'offres ?

Les appels d'offre lancés par Valobat ne concernent pas les déchets PMCB triés sur les chantiers. Le référencement est ouvert à tout acteur qui présente les justifications réglementaires de son activité transport et ou traitement de déchets.

Est-t-il possible pour un GDD référencé de refuser un client ?

Oui le lien commercial reste celui existant avant la REP

Que se passe-t-il si le gestionnaire de déchet refuse vos conditions financières, reste-t-il à la charge de l'entreprise de travaux ?

Dans ce cas, le GDD n'est pas référencé Valobat et le chantier ne pourra pas bénéficier d'une reprise sans frais des déchets PMCB produits et triés sur son chantier.

Est-ce que le gestionnaire de déchets peut inscrire l'entreprise de travaux à sa place ?

Une déclaration par un tiers sera possible à condition de fournir une attestation de délégation

Est-il possible que ce soit le MOA qui gère directement les déchets du chantier ?

Oui, dans ce cas-là, la MOA est considérée comme étant l'entreprise de travaux

Peut-il y avoir plusieurs gestionnaires de déchets sur site ?

Oui, vous pouvez sélectionner autant de GDD que nécessaire.

Pour les demandes de rotations, nous contactons le GDD comme actuellement, ou Valobat ?

La relation contractuelle entre l'entreprise de travaux et son GDD reste comme celle existante avant la REP, les commandes sont toujours passées auprès du GDD ; Valobat soutient uniquement la massification du GDD déclaré dans la fiche chantier par l'entreprise de travaux.

Qui se charge de l'inscription d'une entreprise lorsqu'elle possède plusieurs agences, qui elles, possèdent plusieurs chantiers ?

L'entreprise de travaux lors de la création de son compte dans MVO, pourra déclarer ses agences qui auront l'accès à la fiche chantier

Une entreprise de travaux pourra-t-elle faire appel à plusieurs EO sur un même chantier ?

Oui

CONSIGNE DE TRI ET RÉEMPLOI

Les déchets en mélange (DIB) seront pris en charge financièrement par la REP ?

Non, Valobat ne rémunère que les flux PMCB triés

Les déchets amiantés sont concernés ?

Non

Existe-t-il une liste de déchets acceptés ?

Oui, vous pouvez vous reporter aux consignes de tri de l'OCAB

Les déchets d'emballage (palettes/plastiques, etc.) sont-ils inclus dans la REP ?

Non, une REP spécifique devrait être mise en place en 2025

Est-il possible de déclasser un flux, sous quelle condition ?

Il est possible de déclasser un flux en fonction du pourcentage d'indésirable (information disponible dans le contrat GDD).

Que se passe-t-il si une entreprise de travaux déclare un chantier mais a moins de 50 m³ ?

Pas d'incidence, les flux triés du chantier seront bien soutenus

Allez-vous auditer les GDD pour vous assurer de la conformité réglementaire ?

Oui

Un GDD qui transporte des déchets directement vers un exutoire pourra-t-il être référencé ? Car VALOBAT précise que les flux doivent être massifiés et repartir vers les CTM désignés.

Seuls les flux inertes et métaux peuvent être mis en filière directement par le GDD

Comment une entreprise de travaux qui dispose de son propre véhicule peut bénéficier du soutien financier concernant le transport ?

Le Gestionnaire De Déchet (GDD) est la personne morale qui prend en charge la gestion des déchets pour le compte de l'entreprise de travaux sur le chantier.

SOUTIENS

Si l'entreprise de travaux de démolition prend l'attache d'un sous-traitant pour le transport, qui touche le soutien ?

Le GDD référencé

Existe-t-il un reste à charge à payer par l'entreprise de travaux pour la massification et la mise en filières des inertes ?

Non, pas depuis 2025

Pour la prise en charge du transport, quel est le barème ?

Pas de prise en charge du transport depuis les chantiers par VALOBAT

Comment est pris en charge le paiement du traitement des déchets que nous collecterons ?

Les flux opérationnels (bois, plastiques, plâtre, menuiseries vitrées, laines et Autres déchets combustibles) sont rémunérés par Valobat au site de destination identifié dans la fiche chantier par le GDD. Le GDD est rémunéré à la tonne sortante (tonnage entrant sur le site de préparation). Les quantités pesées sur le site destinataire de préparation de matière sont celles qui seront prises en charge pour les soutiens.

Les flux inertes et métaux sont rémunérés au GDD avec justificatif de la mise en filière.

Quels sont les barèmes de prise en charge ?

Les barèmes sont indiqués sur le site internet valobat.fr

Y a-t-il un plafond en termes de tonnage pour la prise en charge des inertes par un GDD ?

Non pas de plafond de tonnage

Est-ce qu'il y aura une prise en charge financière des coûts de traitements dès 2024 autre que la collecte conjointe de Valobat pour les petits contenants type big bag, bacs ?

Les textes prévoient un soutien à la massification quel que soit le type de contenant

Est-ce les entreprises de travaux pourront toujours bénéficier d'un prix de rachat des métaux de leur GDD ?

La relation contractuelle entre l'entreprise de travaux et son GDD est inchangée, cela dépend donc du contrat avec votre GDD.



VALOBAT EST À VOTRE SERVICE !

Plusieurs solutions pour répondre à vos questions

▶ **Nos outils de diagnostic** sont disponibles en ligne sur
notre site internet : www.valobat.fr

▶ **Notre centre de relation client :**

Par téléphone au 01 80 83 60 70
(service gratuit + prix appel)
de 8h30 à 18h du lundi au vendredi

Par mail à l'adresse : contact@valobat.fr

Via notre formulaire de contact :
<https://www.valobat.fr/contact>

▶ **Notre service d'aide au tri :**

Par téléphone au 01 80 83 60 79
(service gratuit + prix appel)
de 8h30 à 18h du lundi au vendredi

Par mail à l'adresse : info-tri@valobat.fr